

LES FALCONS SONT VICTORIEUX CONTRE CANADIENS

Les accidents sont cause de la défaite des Habitants à Détroit

MORENZ

Le fameux centre du Canadien compte les deux points hier soir

Olympia, Detroit, Nov. 27. CP. — Une assistance record de 14,000 personnes remplissait les vastes estrades de l'Olympia pour assister à la rencontre entre les champions du monde. Avec Lepine, Morenz et Gagnon jouant quand même bien que blessés et Laroche et Mondou retournés à Montréal pour examen, le Canadien se trouvait en mauvaise position pour rencontrer l'équipe bien balancée des Falcons. Howie Morenz malgré ses blessures a joué une partie phénoménale et Gagnon, un autre blessé, lui aida à compter le dernier point.

Le Detroit ne prit pas de temps à se mettre à la besogne et en moins d'une demi-minute, Filmore avait compté le premier point. Le Canadien attaqua alors avec furie, et les Falcons purent les tenir en respect pour quelques minutes mais Morenz égala finalement le score sur une passe de Joliat dans une mêlée devant Dolson.

Durant la deuxième période, le Canadien eut toujours l'avantage et ce n'est que le beau travail de Dolson qui les empêcha de compter. Les Falcons ne pouvaient aucunement traverser la défense du Canadien et Hainsworth n'eut qu'un coup difficile à arrêter dans cet engagement.

La dernière période fut désastreuse pour les Habitants. Dès le commencement Morenz alla au pénitencier, et Joliat reçut une punition majeure pour avoir fait tomber Filmore alors qu'il était en position pour compter. Le Canadien se trouvait alors à avoir deux hommes de moins et Detroit en profita pour compter un point. Noble attaqua et lança sur Hainsworth qui arrêta, mais Lewis s'empara du retour et compta. Burke fut ensuite puni et Ledue le suivit, et encore cette fois les Falcons profitèrent de l'occasion. Cooper attaqua cette fois-ci et Lewis prit encore le retour pour compter. Quelques minutes plus tard Johnny Gagnon fit une belle course et passa à Morenz qui compta mettant le Canadien seulement un point en arrière. Il restait cinq minutes à jouer et les Habitants attaquaient avec furie, mais malgré tous leurs efforts ne purent égaliser le score.

Canadiens but
Hainsworth défense
S. Mentha défense
Burke défense
Morenz centre
Wassie aile
Joliat aile
Ledue subs.
Lepine subs.
McCahey subs.
G. Mentha subs.
Gagnon subs.
Rivers subs.

Falcons
Dolson Rockburn
Noble
Goodfellow
Lewis
Filmore
Hay
Aurie
Evans
McIntyre
Cooper
Sorrell
McCabe
Creighton
Hicks

Arbitres: Goodman et Ion.

SOMMAIRE
Première période
1. Detroit-Filmore 0-23
2. Canadiens-Morenz 11-18
Deuxième période
Pas de point.
Troisième période
3. Detroit-Lewis 3-20
4. Detroit-Lewis 3-35
5. Canadiens-Morenz 7-09

CHICAGO-RANGERS
Rien ne semble pouvoir arrêter le Chicago dans sa marche victorieuse. Les Black Hawks ont remporté hier soir leur quatrième victoire et ne connaissent pas encore la défaite. Les Rangers furent battus par le score de 4 à 0. Le Chicago compta son premier point dans la première période alors que Gottselig déjoua Roach. De l'engagement suivant, les Black Hawks conservèrent la balance de leurs points. Sommers, Adams et Wentworth complétèrent successivement pour porter le score à 4 à 0. Dans le dernier engagement, les deux équipes furent impuissantes à compter. Le Chicago satisfait de son avance se contenta de rester sur la défense et protéger son filet.

Rangers
Roach but
Johnson but
Bourcault défense
Bouchard défense
W. Cook ailes
F. Cook ailes
Regan subs.
Peters subs.
Thompson subs.
Murdoch subs.
Keeling subs.
Rodden subs.
Carrigan subs.
Walte subs.

Chicago
Gardner but
Bostrum défense
Graham défense
Sommers centre
Adams ailes
Dutkowski ailes
Abel subs.
Miller subs.
Ingram subs.
Adams subs.
Wentworth subs.
Ripley subs.
Gottselig subs.
Desjardins subs.
Rommies subs.
Gauthier subs.

Arbitres: Corbeau et Wagner.

SOMMAIRE
Première période
1. Chicago-Gottselig 6-37
Deuxième période
2. Chicago-Sommers 3-20
3. Chicago-Adams 4-18
4. Chicago-Wentworth 7-40
Troisième période
Pas de point.

OTTAWA-BOSTON
Boston a remporté la victoire sur les Sénateurs. Ce n'est que dans la dernière période que le Boston compta. Pettinger avait compté pour Ottawa dans la période précédente, mais les Bruins ne furent pas lents à égaliser le score dans la dernière engagement. Clapper compta en 22 secondes sur une passe de Shore. Sept minutes plus tard, Oliver comptait le point décisif sur une passe de Galbraith.

Boston
Thompson but
Shore but
Hitchman défenses
Barry centres
Oliver ailes
Galbraith ailes
Subs: Boston: Owen, Clapper, Weiland, Gainer, Harris, Pratt, Tutton, Chapman.

Ottawa
Connell but
Smith défenses
Alex. Smith défenses
Lamb centres
Kilrea ailes
Finnigan ailes
Subs: Ottawa: Starr, Gagné, Cox, Touhey, Pettinger, Beveridge, Con-

LA NATIONAL HOCKEY LEAGUE

Résultats des joutes d'hier soir

Canadien	2	Détroit	3
Ottawa	1	Boston	2
Chicago	4	N. Y. Rangers	0

POSITION DES CLUBS

Section Canadienne					
	G.	P.	N.	P.	Pts.
Toronto	3	1	2	10	2
Ottawa	3	3	1	8	11
N. Y. Américains	1	3	3	4	6
Canadiens	2	3	0	16	13
Montréal	2	4	0	10	18

Section Américaine					
	G.	P.	N.	P.	Pts.
Chicago	4	0	1	13	4
Détroit	3	1	1	11	6
Boston	3	2	1	13	10
Rangers	2	3	2	11	13
Philadelphie	1	4	1	7	20

PROCHAINES PARTIES

Rangers à Philadelphie — Boston à Canadien — Détroit à Toronto — Chicago à Ottawa.

Arbitres: Shaver et Mallinson.

SOMMAIRE

Pas de point.

Deuxième période

1-Ottawa, Pettinger 9-15

Troisième période

2-Boston, Clapper 2-22

3-Boston, Oliver 7-58

LA LIGUE STARR INAUGURE SA SAISON

Tous les amateurs du beau jeu de hockey n'oublieront pas que c'est hier soir à huit heures précises, à l'Aréna Mont-Royal, que le chronomètre d'Oswald O'Heir, sonnera la cloche, marquant l'ouverture d'une deuxième saison de la Ligue de Hockey Starr. Les fervents du hockey se rappellent sans doute, le beau spectacle, toujours enlevé, qu'offrait la Ligue de Hockey Starr, tous les vendredis soirs à l'Aréna Mont-Royal, au cours de l'hiver dernier. Dès le premier coup de sifflet de l'arbitre, L. Shearer, étoile du Lafontaine, le président de la Ligue Starr, A.-E. Saucier, mettra la rondelle au jeu, alors que les clubs Rosemont et C. P. St-Hélène se lanceront les premiers dans la lutte. Cette partie promet de soulever l'enthousiasme des spectateurs dès le commencement du jeu. Le gérant Gagné du C. P. St-Hélène, s'est assuré les services d'Arthur Boulet, étoile du Lafleur, et aussi le meilleur joueur de la Ligue Starr, l'an dernier alignera le St-Viateur, de l'Institut des Sourds-Muets contre le Cercle Paroissial St-Stanislas.

Le clou de la soirée qui est sans contredit la partie principale, mettra aux prises, le redoutable Parc Champlain contre le fameux Canadien Montgomery. La direction du Parc Champlain qui a remporté une très brillante saison au baseball, en assurant le championnat de l'Association des gérants et en décrochant la coupe Frontenac par leurs victoires sur les Braves de Billy Innes, s'attendent de faire la lutte dure au hockey dans la Ligue Starr. Le gérant Molini a réussi à mettre sur pied une équipe de première valeur. Il sera intéressant de voir le Parc Champlain à l'œuvre ce soir, contre les champions de la Ligue de Hockey Starr.

Aignement des équipes:
Rosemont
Valiquette A. but
Crevier E. défense
Bourcier J. défense
Lamarque centre
Lecavalier centre
Jarry avant
Boivin subs.
Maurice subs.
Fecteau C. subs.
Fecteau G. subs.

St-Viateur
Lavelle but
Jamin défense
Caron défense
Pagnon centre
Gratton avant
Gratton D. avant
Bergeron D. avant
René subs.
Lawton subs.
Delaney D. subs.
Delaney J. subs.
Duquette subs.

Parc Champlain
Tardif but
Donnan défense
Alarie E. défense
Cadotte centre
Gingras avant
Alarie A. avant
Hills subs.
Boivin subs.
Martel subs.
Desjardins subs.
Boyle subs.
Gauthier subs.

Can. Montgomery
Lalonde but
Furlong défense
Hogue centre
Charost avant
Pelletier avant
Lamer subs.
Champagne subs.
Villeneuve subs.
Villeneuve C. subs.
Morrisette subs.
Lebeau subs.

UNE NOUVELLE EQUIPE DE HOCKEY
Le 17 novembre dernier avait lieu une première assemblée dans le but de former une équipe qui portera les couleurs de la maison Defoy et Legault, l'équipe étant composée de joueurs qui ont fait leur marque dans le passé. Il n'y a aucun doute que les parties seront intéressantes et attireront de grandes foules. Nous comptons parmi les joueurs Paul Collette, ancien gardien des buts du club Parc Campbell, ainsi que R. Perron, R. Guay, R. Goulet, P. Lacroix, L. Turcotte, A. Thomas, G. Dupuis, C. A. Archambault et de René Defoy, ancienement du club Corbellel Bel-

Ce club amateur aimait à rencontrer tous les bons clubs de la même catégorie et spécialement le St-Cécile d'Hochelega et la J. P. Dupuis de Verdun. Les parties seront disputées à la patinoire du Parc Campbell-est, les mercredis, vendredis et les dimanches.

Le club sera sous la direction de M. René Defoy, comme capitaine, et de E. Roberge, comme gérant. Pour toute information s'adresser à E. Roberge, 528 rue Visitation. Téléphone

Cherrier 5092, entre 5 heures et 7 heures. L'ouverture sera annoncée sous peu.

TOURNOI AU C. P. ROSEMONT

Le C. P. Rosemont, membre de l'Association Athlétique Amateur du Canada, fera son premier grand tournoi de boxe le mercredi 7 décembre, à 8.15 p.m. dans la salle du Cercle Paroissial St-Philomène de Rosemont, sur la 5e avenue, près Masson.

Le C. P. Rosemont désire garder la réputation que l'Association s'est faite dans le sport de la boxe amateur. Le programme sera de dix rencontres de boxe et de deux rencontres de lutte. Les meilleurs boxeurs et lutteurs de la province seront au programme.

Les organisateurs sont à l'œuvre depuis quelque temps et ils seront en mesure de donner dans quelques jours les noms des boxeurs et lutteurs qui prendront part à ce tournoi.

Les billets sont en vente au local du C. P. Rosemont, 5e avenue, près Masson. Le public constatera que les prix d'admission sont très populaires.

Pour informations, l'on pourra s'adresser au gérant, M. Ed. Girard, 5580, 8e avenue, Rosemont.

AU NATIONAL

BALLON AU PANIER
Samedi soir, le 29 novembre à 8 heures précises, les porte-couleurs du National rencontreront les équipes de la Y. M. H. A. La partie aura lieu dans le gymnase de la rue Mont-Royal, quelques portes plus bas que l'avenue du Parc.

Malgré l'échec de samedi dernier, les joueurs du Violet et Blanc ont grande confiance de vaincre les équipes de la Young Men Hebrew's Association. Comme ces deux équipes sont parmi les plus rapides à Montréal, il y aura certes de l'action. Il est à espérer que les supporters du National se rendront nombreux encourager les hommes du Violet et Blanc.

G. G. ELECTRIC

Plusieurs joueurs des Chats Noirs, champions amateurs du Parc Jarry, ont cette année sous contrat avec le G. G. Electric, entre autres "Titi" Dupuis, fameux gardien des buts des Chats Noirs, qui a eu vingt-huit shut-outs à son actif l'hiver dernier.

Le gérant tiendra à avoir sur son alignement deux solides défenses et un bon ailier, pour compléter une équipe qui saura faire parler d'elle cette saison.

La période d'entraînement est commencée et ceux qui désirent faire partie de l'équipe sont priés d'écrire aussitôt que possible à L. Bélanger, entraîneur, 8037 St-Dominique, Cal. 1879, ou G. Globensky, Dupont 0101.

GRANDE EXHIBITION DE PING-PONG CE SOIR

Le Montreal Ping-Pong and Table Tennis Co., sous la direction de M. G. T. Berthon, a organisé des joutes d'exhibition qui auront lieu ce soir, à l'édifice King's Hall, 1231 Sainte-Catherine Ouest.

Ce jeu intéressant semble jouir d'une popularité sans cesse croissante depuis quelque mois, et ses adeptes se comptent aujourd'hui par milliers. Les personnes qui assisteront aux exhibitions de ce soir peuvent être assurées d'être témoins de joutes enlevées, car les joueurs au programme sont les meilleurs au pays.

Il y a d'abord Roland Longtin, champion de la province de Québec; Henri-Paul Emard, brillant joueur local; R. R. Roberts, champion de Montréal; Nils Svensson, de Stockholm, Suède, l'un des meilleurs joueurs au Canada, et plusieurs autres.

Les joutes commenceront à huit heures précises, et l'entrée est absolument gratuite.

M. Willie Paquette, qui a remporté la médaille de dessin à l'Ecole des Beaux-Arts, se classa deuxième sur un total de cent vingt-cinq élèves. M. Paquette a suivi pendant trois ans les cours des Arts et Métiers, au Monument National. M. Paquette a obtenu un maximum de 92 pour cent.

LE CANADA est publié et imprimé par la "Compagnie de Publication du Canada, Limited", 33, rue St-Jacques. Charles Bourgeois, administrateur.

MCGILL PREND LA TETE DANS LE GROUPE SENIOR

Les étudiants passent en tête à la suite de leur victoire sur M.A.A.A.

LE VICTORIA

3,500 personnes, la meilleure assistance de la saison à date, ont vu le McGill causer une surprise en l'emportant sur le M. A. A. par le score de 1 à 0 et le Victoria sortit victorieux du Columbia par le même score.

Dans la première rencontre, la première position était en jeu et la partie fut des plus contestées, et ce n'est qu'au milieu de la dernière période que les étudiants réussirent à compter le point qui devait décider du sort de la partie. Jusqu'à ce moment la lutte avait été des plus serrées, et aucune des équipes ne put avoir l'avantage. Ce n'est qu'après 9.30 minutes de jeu dans le dernier engagement que Crutchfield put prendre Perry en défaut.

La rencontre finale fut une réelle surprise, après la tenue des Irlandais contre le Canadien Amateur il y a deux semaines et la victoire de derniers sur le Victoria lundi dernier, tout semblait indiquer une victoire pour les Irlandais, mais le point compté par Mullan trois minutes après le commencement de la rencontre devait décider de la partie. Durant trois périodes les deux équipes bataillèrent avec acharnement sans pouvoir compter, ce fut un duel entre Boyd et Muir du commencement à la fin.

Voici les alignements et sommaires des deux parties:

M.A.A.A.
Perry Buts
Delahay Défense
Ahearn Défense
St. Germain Centre
Brydson Ailes
L. Wilson Ailes
Substituts — M.A.A.A.: Scotland, H. Wilson, Boyd, Galbraith, Lee, Ward; McGill: Doherty, McGill, Farmer, Hutchison, Crutchfield, Hughes et Bell.

Sommaire:
Première période
Pas de point.
Deuxième période
Pas de point.
Troisième période
1-McGill-Crutchfield 9-30

Osborne
Weir Buts
McMahon Défense
O'Connell Défense
Taylor Centre
Harnott Ailes
Leamy Ailes
Mullins Ailes
Lanthier Ailes
Munro Ailes
Carter Ailes

Sommaire:
Première période
1-Victoria-Mullan 3-00
Deuxième période
Pas de point.
Troisième période
Pas de point.

DEBUTS DE LA LIGUE STARR AU MONT-ROYAL

Trois parties marqueront la séance inaugurale du circuit de A. E. Saucier

LES OFFICIERS

C'est ce soir à huit heures précises que la Ligue de Hockey Starr ouvrira sa deuxième saison à l'Aréna Mont-Royal, alors que les amateurs pourront assister à trois joutes de hockey qui promettent d'être très intéressantes. Tout est prêt pour l'ouverture des hostilités et tous les gérants de clubs sont confiants de débiter par une victoire dans la course au championnat.

Le président de la Ligue de Hockey Starr, A.-E. Saucier, aussi propriétaire du club Lafontaine, en tête de la Ligue Mont-Royal, mettra la rondelle au jeu. Vouant donner justice à tous, et après avoir considéré nombre d'applications, pour le choix d'un arbitre compétent, M. Saucier a décidé de mettre à l'essai L. Shearer, populaire défenseur du Lafontaine, et arbitre bien connu de plusieurs ligues amateurs. Il est confiant qu'il pourra donner satisfaction.

Oswald O'Heir agira comme chronomètreur. La réputation de ce dernier n'est plus à faire, car il remplit cette charge depuis cinq ans dans la Ligue de Hockey Starr. Il est très populaire, étant l'ami de tous les fervents du hockey. Il aura comme assistant, Louis Morin, de l'Association Sportive du Parc Lafontaine. J.-M. Bergeron et U. Gôté officieront encore cette année comme juges des buts. Ils seront à leur poste ce soir, et sauront sans doute, plaire à toutes les équipes.

La première partie alignera le Rosemont contre le C. P. St-Hélène. En semi-finale, nous verrons aux prises, le St-Viateur, de l'Institut des Sourds-Muets contre le Cercle Paroissial St-Stanislas. Le clou de la soirée, qui a causé nombre de commentaires à l'assemblée de la Ligue Starr, d'hier soir, sera entre le Parc Champlain et les champions de l'an dernier, le Canadien Montgomery.

Le club Charbonneau ne commencera sa saison que dans huit jours. Une foule nombreuse est attendue ce soir pour être témoin du jeu brillant de nos jeunes joueurs de hockey et encourager ses favoris à la victoire.

RETRAITES FERMEES A LA VILLA ST-MARTIN

Les prochaines retraites fermées à la Villa Saint-Martin seront les suivantes: Marchands et hommes d'affaires, 29 novembre au 2 décembre; voyageurs (Montréal), 4 au 7 décembre; voyageurs (Montréal), 11 au 14 décembre; voyageurs (Montréal), 18 au 21 décembre; Syndicats de Lachine, 27 au 30 décembre.

UN ASSAUT QUI VA SUSCITER DE L'INTERET

La rencontre Stasiak-Zbyzko pour lundi au St-Denis promet d'être enlevante

Zarynoff-Wagner

Stanley Stasiak, le gros Polonais qui a fait de si belles rencontres à l'Aréna Mont-Royal la saison dernière, sera au programme de lundi soir, en semi-finale contre l'ancien champion du monde, Wladec Zbyzko. C'est dire que les amateurs de lutte ne s'ennuieront pas s'ils se rappellent les combats enlevés livrés par cet extraordinaire lutteur.

Stasiak est certainement le plus impopulaire des athlètes du promoteur Riopel. En plus d'être brutal, il est d'une stature qui lui donne une supériorité évidente sur ses adversaires. Les spectateurs ne manquent jamais de donner leur encouragement au lutteur qui a le moins d'avantages physiques. C'est tout naturel qu'on applaudisse à outrance les efforts déployés par un lutteur de petite taille pour venir à bout d'un adversaire plus gros.

Le Polonais Stasiak est très chatoilleux. Il aime les applaudissements des spectateurs et lorsqu'il se rend compte que c'est son adversaire qui les récolte, comme c'est le cas la plupart du temps, il lui arrive de perdre la tête. Il se livre alors à toutes sortes de brutalités qui sont loin d'améliorer les choses. Les spectateurs protestent, Stasiak se fâche pour tout de bon et il en résulte un chaos indescriptible comme ce fut le cas lors de sa rencontre avec Deglane.

On se demande à qui iront les sympathies de la foule lorsque Stasiak se mesurera avec Wladec Zbyzko, qui est tout aussi gros que lui. La rencontre de ces deux hommes fournira un spectacle enlevé, c'est sûr.

Le comte Zarynoff fera face en finale à Joe Wagner dans un combat de deux dans trois, à finir. O'Mullain, un Turc, se mesurera en préliminaire contre Geo. Grandovitz. Jim Maloney, le long irlandais, aura comme adversaire Jack Sherr dans une autre préliminaire de 20 minutes, une chute.

Comme le nombre des billets est limité, les spectateurs feront bien de se hâter de réserver les leurs dès maintenant.

A NOUVELLE-ORLEANS

Nouvelle-Orléans, 27. — Résultats des courses de cet après-midi au Parc Jarry.

Première course, 6 furlongs. — 1. Charlie, 115, Leyland, 17.40, 10.00, 6.80; 2. The Judge, 115, Landolt, 11.60, 7.80; 3. Don Chaser, 115, 18.80, Temps 1.15-1.5. Shonna, Cadby Boy, Good Friend, Flag Porter, Watahore, West Virginia, Bully, Afrost, Little Coventry ont aussi couru.

Deuxième course, 11-16 mille. — 1. Butty Bux, 104, Tiner, 18.90, 11.90, 1.1. Butty Bux, 104, Tiner, 18.90, 11.90, 6.40; 2. King Kelly, 107, H. R. Riley, 16.80, 7.20; 3. Golden Arrow, 107, J. M. Jones, 9.40, Temps 1.45-2.5. Voltmeter, Bumpie Ray, Haves, Griff W., Herb Ashby, Revellon, Lunacy, Bardall, Don Tinky ont aussi couru.

Troisième course, 1 mille 70 verges. — 1. Buddy Basil, 114, Marcum, 33.20, 9.40, 4.20; 2. Grecian Beauty, 100, James, 4.80, 3.40; 3. El Weir, 112, K. Russell, 3.00, Temps 1.44-3.5. Eager Play, Bear Cry, Bob Kernan, Dress Ship, Play Ball ont aussi couru.

Quatrième course, 6 furlongs. — 1. Elizabeth Boone, Steffen, 15.40, 8.00, 4.80; 2. Scelle, 106, Pegg, 16.20, 4.00; 3. R. Kelly, 112, K. Russell, 3.80, Temps 1.13-1.5. Bob Rogers, Nicholson, Theo Rochester, Bocaracate ont aussi couru.

Cinquième course, 1 mille 70 verges. — 1. Galahad, 110, James, 10.60, 5.00, 2.80; 2. Beau Wrack, 104, H. Morgan, 12.00, 3.80; 3. Patricia Marian, 110, Richard, 2.60, Temps 1.44. Martis, Royal Son, Thistle Ann, Storm ont aussi couru.

Sixième course, 11-16 mille. — 1. Junior C., 110, Bender, 18.90, 10.40, 5.80; 2. Spurrier, 110, Richards, 15.80, 7.40; 3. Ham, 110, H. Riley, 15.80, Temps 1.49. Luck Piece, Prince Tii, Eli, Raymond Dale, Dante ont aussi couru.

Septième course, 11-16 mille. — 1. Santa Sophia, 104, Richards, 5.00, 4.60, 4.00; 2. Caravan, 110, H. Riley, 4.80, 4.20; 3. Alma, 104, J. M. Jones, 4.40, Temps 1.48-3.5. Nazdar, Slate, Yachtman, Coy, Black Alice, Vorpel, Royal Cause, Faddy, Trompe of Dawn ont aussi couru.

N-ORLEANS

Voici la liste des inscrites aux courses de vendredi après-midi:

Première course, à réclamer 2 ans, 6 furlongs: Brig 110; Jazz Age 110; xAmorette 97; xNervator 107; Pat; Kate 108; xGertrude Reade 109; xBaby Wrack 105; xSoarer 102; xAmor 107; Purple Lady 110; Laura 110; Englewood 110. Aussi: Sun Porter 112; xSir Hector 102.

Deuxième course, à réclamer, \$800, 3 ans et plus, 6 furlongs: xPaul Revere 108; Pagan Lodie 113; Bandswept 112; xBok Fish 108; xBetty Browning 106; xHolerito 111; xBright Flag 108; xCopper 111; xMy Beauty 108; xValovian 113; xShanty McGarty 112; Participate 113. Aussi: xBig Brither 115; xArrogant 111; xPerfect Alibi 106; xPoly 111; xBallot Box 108; Gold Hat 116.

Troisième course, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Oxford 116; xLadynaride 105; Col. Crump 111; xKing Malha 108; xHades 109; xBryant 108; xHoberton 113; xThistle Marty 103; xSorrento 105; xAnagonda 116; xTitle Oak 109; xGoose Step 103. Aussi: Tracy Day 108; Copper Son 114; Try All 113; xHoney Fish 108; xBunthorne 111; xPort Cay 103.

Quatrième course, à réclamer, 2 ans, 6 furlongs: Gallopette 107; My Swets 110; Fast Line 105; xThistle Dee 109; xPrince Clot 105; xTea Green 105; xAtlas 108; xValedigory 112; Bubble weight 107; Right Nov 116; Shasta Lover 110; Lexington 109. Aussi: Brown Eyed Mary 116; Shasta Sun 110.

Cinquième course, à réclamer, \$800, The Carrollton, 3 ans et plus, 1 mille et 1-16: Moresbuff 105; xWood River 105; xCockrill 109; xSchneider 114; Vanquish 111; x-

LA PIPE CAVITÉ

Ne se bouche pas, ne rûle pas, n'envoie pas de jus dans la bouche.

No 1, \$1.00 — No 2, 50c.

Cavité de Luxe faite à Londres Avec étui et bouchon en ambre, monté en or \$6.00

Avec sac en chamollette et bouchon en vulcanite, \$2.50

E.-N. CUSSON, 7062, St-Denis, Montréal

LIGUES MINEURES

New Haven 2 Philadelphie 1

PARTIES DE CE SOIR

LIGUE INTERNATIONALE

Détroit à London.

Syracuse à Windsor.

A BOWIE

Bowie, Md. 27 — Résultats des courses de cet après-midi au Parc Prince George:

Première course, 6 furlongs: 1. Trice 114, Rod, 5.00, 3.00, 2.40; 2. Guide Left 114, Fields, 5.50, 3.90; 3. Nullo, 114, E. Kummer, 3.80, Temps 1.13-3.5. Sedora, All Told, Barren Hill, Othundercrest, Star Laddie, Monocle, oCamp Parole, oMarsabit, oShasta Tiger, Rocky Point ont aussi couru.

Deuxième course, 6 furlongs: 1. a-Smeat

Les Choses du Temps

Le nouveau ministre de l'Agriculture

M. Godbout arrive au ministère de l'Agriculture par l'agriculture. Jeune, éloquent au meilleur sens du terme, respecté, il apporte en outre au cabinet le précieux concours d'une compétence technique exceptionnelle. Il affirmera à l'œuvre ses qualités administratives. Assuré d'avance de l'appui de ses collègues et notamment du premier ministre, il n'aura, pour mener à bien l'exécution du programme, qu'à se garder soigneusement contre les intrigues, toujours possibles, de fonctionnaires qui ne pardonnaient pas au ministre défunt d'avoir à leur avis sous-estimé leurs capacités.

Les dettes de guerre

On sait combien fut laborieux le règlement de la dette de guerre de la France envers les Etats-Unis. Ce règlement aurait été beaucoup plus facile si les débiteurs s'étaient entendus pour mettre le créancier à la raison. Toutes les dettes ayant été contractées dans des circonstances à peu près identiques et présentant les mêmes caractères, la France, l'Angleterre, l'Italie, la Belgique, avaient la meilleure des raisons pour faire cause commune. Devant pareille coalition, les Etats-Unis auraient été forcés d'en rabattre des prix usuraire auxquels ils avaient vendu les fournitures de guerre à leurs futurs alliés, ou, comme ils affectent de dire, associés. Mais alors comme aujourd'hui il y avait, dans le groupe des anciens alliés, des nations qui croyaient avoir intérêt à s'isoler, l'Italie, n'écouterait que sa jalousie de parent pauvre à l'égard de la France, traita séparément. L'Angleterre régla avant la France, dans l'espoir de se concilier aux dépens de celle-ci la faveur d'une puissance navale de laquelle elle avait tout à craindre. Aujourd'hui il se trouve que ceux des débiteurs qui croyaient embarrasser les autres sont eux-mêmes les plus embarrassés. De là le mouvement d'opinion qui se dessine en Angleterre et, par répercussion, en notre pays, pour la remise des dettes. Il y a malheureusement des actes de déloyauté qui une fois posés ne peuvent avoir que certaines conséquences. Le fardeau qui écrase la Grande-Bretagne est le fruit de la haine antifranchaise d'un Lloyd George, soutenue à cette époque par la

Les prochaines taxes fédérales

Par la voie de l'information la presse conservatrice de tout le pays prépare l'opinion à l'établissement de nouveaux et lourds impôts. C'est bien dans la note tory. Quand les conservateurs prennent la direction des affaires, le fisc s'alourdit et pèse plus sur les épaules du contribuable. Depuis une semaine ou deux, on nous prédit d'Ottawa que le déficit de l'année fiscale en cours atteindra \$75,000,000. C'est le jalon que l'on pose pour annoncer de nouveaux impôts.

Nous constatons aussi que la vérité n'est pas le fort de la plupart des organes de M. Bennett. Ils font, par exemple, un crime au cabinet King d'avoir diminué la taxe de vente au mois de mai dernier. Cette diminution d'impôts n'a pas été demandée, prétendent-ils. Qui ignore que presque toutes les grandes organisations commerciales du pays, les Boards of Trade, les Chambres de Commerce, les associations de commerce de détail, ont adressé des suppliques au cabinet King à cet effet. Les journaux conservateurs veulent aussi tenir l'ancien gouvernement responsable de la diminution des recettes des douanes et de l'excise, qui se chiffre à jour à \$47,000,000.

Cependant, est-ce que M. Bennett n'a pas dit lors de la session d'urgence que son but en frappant les importations d'un droit considérable était de les restreindre? Nous admettons que le volume de ces importations se contractait déjà quelques mois avant la mise en vigueur du budget Dunning, mais cette tendance s'est accentuée bien que M. Bennett ait déclaré à maintes reprises que de trop fortes importations ont causé toutes nos difficultés économiques.

Au premier avril 1931, quand commencera la prochaine année budgétaire, l'administration Bennett aura été au pouvoir durant les deux tiers de l'année. Elle sera donc responsable de la situation pour sa proportion et le tableau que l'avenir n'est pas rose. Les nouvelles taxes s'en viennent. M. Bennett a promis entre autres choses — nous citons de mémoire — les pensions de vieillesse et la route trans-Canada, et tout compte fait il lui faudra prélever pour \$100,000,000 de nouveaux impôts. Comme le premier ministre est un adversaire déclaré de l'impôt sur le revenu, et que son tarif élevé diminue les recettes douanières, il n'aura d'autre solution possible à l'impasse que son fameux projet de taxe sur le chiffre d'affaires. C'est un impôt multiple qui s'applique à chaque transaction entre vendeur et acheteur; c'est un impôt aussi bien sur le consommateur que sur la production. C'est le grand projet de ré-

francophilie tout aussi violente le Snowden et de ses amis. Libres d'agir à leur guise, un Baldwin, un Chamberlain, non moins anglais, mais plus avisés, se seraient concertés à temps avec la France; d'autres conseils ont prévalu, et Shylock ne renoncera pas volontiers à sa livre de chair.

L'assagissement des travailleurs

Quelques injustices qu'il en porte (et s'il en est de réelles, il en est aussi d'imaginaires, notamment en ce qui a trait à l'Allemagne), le traité de Versailles, comme celui qui a mis fin aux guerres napoléoniennes, ne serait pas la moitie aussi inapplicable qu'on l'a prétendu, si, du côté des Alliés, quelques-uns des principaux signataires, sans, bien entendu, renoncer pour leur compte aux avantages qu'il leur assurait, ne s'étaient surnoisement efforcés à le démolir. Un ordre imparfait vaut mieux que le désordre, et à moins d'admettre que la guerre même avait été une tragédie méprisée, les nations que le sort des armes avait favorisées devaient à la cause de la paix d'appliquer à la lettre, en attendant l'heure des concessions volontaires, cette Grande Charte du monde nouveau issue du conflit. Les dissensions des Alliés ont été une calamité parce qu'elles ont encouragé à la résistance des peuples que leur respect inné de la force prédisposait à la soumission. Aujourd'hui la France a sur Londres assez de crédits à vue pour épuiser les réserves d'or de l'Angleterre et, du coup, ruiner la livre sterling. Le grand argentier Snowden aura aussi besoin de la France s'il veut réaliser l'impérieuse conversion en 4% de deux milliards de dollars de bons 5% que le gouvernement anglais s'est réservé le droit de rembourser par anticipation. Et ces circonstances expliquent l'attitude conciliante prise par la délégation anglaise envers la France aux dernières assises de Genève. Mais cette attitude imposait davantage si elle n'était aussi manifestement intéressée. Dans la question du désarmement, la France n'a cessé de protester qu'elle céderait volontiers le jour où un régime de sanctions effectives serait établi: c'est sur ce point, où elle était d'accord avec la logique comme avec les leçons de l'expérience, qu'il aurait fallu dès le début lui donner raison.

Olivier ASSELIN

forme fiscale de M. Bennett. Nous verrons où il achèvera les finances nationales.

BILLET DU MATIN

SIC TRANSIT GLORIA...

Il y a quelque temps on a découvert à Rye, état de New-York, une jeune femme bien découplée, bronzée comme une Indienne et qui enseignait la natation dans une piscine. Si vous ne lui parlez pas très fort, elle vous regarde d'un air embarrassé, surpris et craintif. Sur son costume on lit ce nom: "Ederle".

En 1926, Gertrude Ederle a traversé la Manche à la nage. C'était la première femme qui accomplissait cet exploit. Elle a reçu des félicitations du président Coolidge et du gouverneur Smith. Pour elle, Broadway était décoré et les directeurs de vaudeville et de cinéma l'attendaient avec des offres qu'on disait prodigieuses.

Il y a deux ans elle a commencé à perdre l'ouïe, résultat de son séjour de quatorze heures dans la mer. Aujourd'hui elle est presque complètement sourde. Elle raconte son histoire:

"Le jeu n'en valait pas la chandelle", dit-elle, "je ne regrette pas ce que j'ai fait, mais si j'avais pu devenir sourde, je n'aurais pas tenté." Elle parle avec cette intonation uniforme et basse, "rêto tone", particulière aux sourds. "Parfois, je me demande si tout cela est vrai, si New-York m'a fêté pendant que des fanfares jouaient mon air favori. Parfois, j'entends encore cet air et je me sauve pour cacher mes larmes. Les médecins m'ont dit que mon séjour prolongé dans l'eau était la cause de ma surdité. J'ai été soignée, mon état est un peu amélioré, mais l'ouïe ne me revient jamais comme auparavant."

Quand Ederle est revenue de New-York, on disait que le cinéma lui avait offert un million et que toute sa famille allait vivre dans l'opulence.

"C'est vrai", dit-elle, "mais pas tout à fait. J'ai gagné \$150,000 dans le vaudeville, mais c'est à peine si j'en ai touché le tiers; les agents se sont emparés du reste. De plus la vie coûte cher quand on voyage et que tout le monde vous pense millionnaire."

Le père de la jeune femme tient encore une petite épicerie. Il n'est pas plus riche qu'avant, ayant dépensé pour les médecins tout ce que sa fille lui avait donné.

nom et m'en confie la direction. Mais, où trouver des commanditaires?"

Ainsi passent ces gloires d'un instant. Les Américains, prompts à s'exalter, le sont aussi à oublier. Leurs héros d'un jour durent à peine ce laps de temps.

des HAMEAUX.

COUPS DE CISEAUX

Le régime sec aux Etats-Unis

Le citoyen Georges Cassidy, un des bootleggers les plus célèbres, vient de faire dans un journal de New-York des révélations sensationnelles sur la façon dont certains sénateurs et députés se procurent toutes sortes de boissons prohibées. Ce roi de la fraude était depuis dix ans le fournisseur attitré du Congrès américain. Cassidy raconte que ses clients, en public, des dîneurs de la loi de prohibition, une fois à l'abri de la loi, se montraient dans la vie privée des hommes passionnés. Avec les membres de la Chambre des représentants il traitait directement. Tous, dit-il, avaient en permanence des flacons dans leurs pupitres et se profitaient d'une interruption de la séance pour "boire un coup". Mais avec les sénateurs, la chose était plus difficile. Les magistrats cruels chargeaient leurs secrétaires de traiter avec Cassidy. Il raconte encore qu'il a assisté une fois à une séance importante du Congrès où un de ses clients, un des plus grands buveurs, prononçait un discours fulminant contre les humides et prit la défense de la loi de prohibition.

La comédie du régime sec continue hélas!

La population des grandes puissances

La presse italienne signale une étude faite par le professeur allemand von Moellendorf et concernant la population des principales nations du monde et spécialement celles de l'Italie, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de la France et des Etats-Unis. De cette étude il résulte notamment que l'Italie dont la population, en 1900, était inférieure à celle des autres pays susdits, se situe aujourd'hui plus peuplée que la France, dépasserait même en 1937 l'Angleterre et occuperait à cette époque le troisième rang parmi les grandes puissances, après les Etats-Unis et l'Allemagne. Calculée en 1900, en 1915, en 1925 et en 1945, la population des différents Etats, selon les calculs du professeur von Moellendorf, présente les variations suivantes (exprimées en millions d'habitants):

Allemagne	56 400	68 100	72 500	83 100
Grande-Bretagne	35 700	41 900	43 300	44 900
France	36 900	38 900	40 400	43 500
Italie	32 300	35 700	39 900	46 400
Etats-Unis	76 100	99 300	110 400	128 600

Après les Etats-Unis, l'Italie serait donc le pays où l'augmentation de la population est la plus rapide. D'après la presse italienne, les calculs du professeur von Moellendorf doivent être corrigés en ce sens que la population de l'Italie, selon les études faites par le professeur Gini, président de l'Institut central italien de statistique, en 1945, serait de 47,4 millions d'habitants.

Le R. P. Doncoeur jugé par un Anglais

De La "Survivance": La personnalité du R. P. Doncoeur, "soldat et apôtre" a fortement impressionné tous ceux qui ont eu le plaisir d'entendre l'éminent conférencier ou de causer avec lui.

Dans un article remarquable rédigé par la "Liberté", M. le professeur W. F. Osborne, de l'Université du Manitoba, fin lettré, très sympathique à la cause française, exprime sa profonde admiration.

L'article serait à citer en entier. Détachons-en au moins quelques lignes: "J'ai entendu un nombre assez considérable de orateurs contemporains de la France et de l'Angleterre. Eh bien! je me demande si, par l'ensemble de ses qualités, notre récent visiteur ne dépasse pas tous ceux que j'ai entendus."

M. Osborne trouve dans le R. P. Doncoeur "l'exemple pour ainsi dire parfait du tempérament et de la formation classiques."

Et ce qu'il n'admire pas moins, c'est, comme il dit, "ce penser sans peur et sans reproche, ce soldat, — soldat de l'esprit, bien entendu, avant tout, mais aussi soldat tout court — qui a contemplé la mort, cet apôtre qui s'est dévoué et qui se dévoue."

Héros canadiens et héros français

Pouvons-nous imaginer ce qu'était l'Ouest il y a soixante ans? se demande la "Survivance" d'Edmonton, qui répond:

Pas une ville, pas un village de quel importance. Pas un chemin de fer: ce n'est que dix ans plus tard que le Pacifique Canadien posera le ruban d'acier reliant enfin l'Ouest à l'Est. De Saint-Boniface aux Rocheuses, c'est la solitude, l'océan de la prairie; d'Edmonton à la mer Glaciale, la forêt et le désert.

Dans ce pays plus vaste que l'Europe, toute la population se compose alors de quelques peuplades sauvages, de quelques commerçants de fourrures, l'intérêt de ces derniers est que le pays reste indéfiniment inculte.

Jeudi dernier, dans l'intimité de la chapelle de Saint-Albert où flotte le souvenir de Mgr Grandin, les RR. PP. Doucet et Lecorre, avec un autre compagnon des rudes missions de l'Extrême-Nord, le R. P. Ladet, célébraient le 60^e anniversaire de leur ordination sacerdotale.

Soixante ans de sacerdoce! Anniversaire bien mémorable, bien digne d'être célébré!

Dans l'assistance se trouvait aussi le P. Laurent Le Goff, l'apôtre des Montagnes, 90 ans d'âge, 64 ans de sacerdoce. Il n'est dépassé en années sacerdotales que par le vénérable Mgr Grouard, parvenu à 68 années d'ordination et d'apostolat dans les missions du Nord-Ouest.

Inclinons-nous bien devant ces vétérans de l'apostolat...

LA QUESTION DES ECOLES DU MANITOBA

M. l'abbé Lionel Groulx donne son deuxième cours à l'Université de Montréal

Devant les juristes

M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire du Canada à l'Université de Montréal, donne hier soir son deuxième cours public sur "La question des écoles du Manitoba." Il a traité la question devant les juristes et au parlement fédéral. Voici un résumé du cours:

"La gravité de l'attaque laisserait-elle les catholiques du Manitoba sans la volonté de se défendre? Petit peuple de 20,000 âmes, isolé dans l'immense, composé d'immigrants, possédant de pauvres chefs énergiques, trop habitués à la lutte pour la craindre, et, parmi ces chefs, un archevêque qui est bien l'un des plus grands coeurs qu'ait enfantés la race canadienne-française."

Contre les lois de 1890, trois recours s'offrent à eux: la "réserve" de la sanction royale, le désaveu, la démission du gouverneur. Le deuxième recours, le désaveu, est le plus sérieux. Le deuxième recours n'est pas moins voté par 112 voix contre 94. Mais, à ce moment, l'opposition démasque toutes ses batteries; elle adopte la tactique de l'obstruction parlementaire. Après une séance de six jours et de six nuits, le cabinet retire pratiquement son projet de loi.

La dissolution du parlement suivit presque aussitôt. Les élections furent fixées au 22 juin suivant.

Le parti libéral sortit vainqueur, porté au pouvoir par le vote du Québec. Wilfrid Laurier négocia avec le gouvernement de Winnipeg. En novembre 1896 le Règlement Laurier-Greenway était livré au public. Les catholiques du Manitoba, l'archevêque de St-Boniface, Mgr Langevin, dénoncèrent aussitôt cette transaction qui ne leur restituait aucun de leurs droits constitutionnels, mais les laissa à la merci de la majorité protestante. Les évêques du Québec firent écho à ces protestations. Redoutant l'agitation grandissante, Laurier obtint l'intervention de Léon XIII.

Un délégué papal, Mgr Merry del Val, vint enquêter sur place. Le 8 décembre 1897 paraissait la lettre encyclique "Affairi" des évêques. Elle condamnait le Règlement Laurier, comme étant une loi imparfaite, défectueuse et traquait une ligne de conduite aux catholiques du Canada et à la minorité.

La lettre pontificale n'aurait pas mis fin à la question scolaire. Elle vint clore tout au plus un chapitre, le plus émouvant peut-être, mais aussi le plus chargé de conséquences pour la vie intellectuelle et morale de la province. Elle ne résolvait rien, elle laissait à l'avenir du pays, par l'effet de la loi, le soin de résoudre la question.

La lettre pontificale n'aurait pas mis fin à la question scolaire. Elle vint clore tout au plus un chapitre, le plus émouvant peut-être, mais aussi le plus chargé de conséquences pour la vie intellectuelle et morale de la province. Elle ne résolvait rien, elle laissait à l'avenir du pays, par l'effet de la loi, le soin de résoudre la question.

La lettre pontificale n'aurait pas mis fin à la question scolaire. Elle vint clore tout au plus un chapitre, le plus émouvant peut-être, mais aussi le plus chargé de conséquences pour la vie intellectuelle et morale de la province. Elle ne résolvait rien, elle laissait à l'avenir du pays, par l'effet de la loi, le soin de résoudre la question.

La lettre pontificale n'aurait pas mis fin à la question scolaire. Elle vint clore tout au plus un chapitre, le plus émouvant peut-être, mais aussi le plus chargé de conséquences pour la vie intellectuelle et morale de la province. Elle ne résolvait rien, elle laissait à l'avenir du pays, par l'effet de la loi, le soin de résoudre la question.

La lettre pontificale n'aurait pas mis fin à la question scolaire. Elle vint clore tout au plus un chapitre, le plus émouvant peut-être, mais aussi le plus chargé de conséquences pour la vie intellectuelle et morale de la province. Elle ne résolvait rien, elle laissait à l'avenir du pays, par l'effet de la loi, le soin de résoudre la question.

La lettre pontificale n'aurait pas mis fin à la question scolaire. Elle vint clore tout au plus un chapitre, le plus émouvant peut-être, mais aussi le plus chargé de conséquences pour la vie intellectuelle et morale de la province. Elle ne résolvait rien, elle laissait à l'avenir du pays, par l'effet de la loi, le soin de résoudre la question.

de la Constitution manitobaine. Le 29 janvier 1895, le Conseil Privé accorde le droit d'appel, déclarant que, pour être constitutionnelles, les lois de 1890 n'en portent pas moins atteintes aux droits scolaires des catholiques, tels que définis par la législation de leur province.

Grande fut la joie des opprimés, plus grande, peut-être, l'enthousiasme du gouvernement canadien. Deux fois déjà, il a dû se dégarer de requêtes en désaveu, la première fois en 1871, au sujet des lois de 1890, la seconde fois, en 1895, au sujet des lois manitobaines de 1894 qui avaient aggravé la situation des catholiques. D'aucuns voyaient, en ces refus, un peu rassurant. Le cabinet fédéral ne va-t-il pas disposer de la même façon du pouvoir d'intervention que vient de lui reconnaître le Conseil privé? Cependant le 21 mars 1895, un "Arrêté réparateur", suivi d'un décret ministériel, partait d'Ottawa pour Winnipeg. Avant l'intervention du parlement, c'était la tentative de règlement par négociation diplomatique, telle que prévue par la constitution. Winnipeg répondit par le refus catégorique de modifier sa législation scolaire. Au lieu d'en appeler tout de suite au parlement, le cabinet canadien dépêcha à Winnipeg un nouveau décret ministériel, plus conciliant encore que le premier, "monument de bêtise", dira l'honorable Angers. Le cabinet fédéral pratiqua la conciliation de la plus mauvaise façon possible qui est de se donner toutes les apparences de la faiblesse et même de la peur.

L'état du parti conservateur est alors celui de tous les partis qui ont subi une trop longue usure du pouvoir. En moins de cinq ans, il a changé de chefs cinq fois. Comme tous les partis décadents, il souffre de l'indiscipline. La division existe même au sein du cabinet, où les factions rivales s'affrontent et déterminent à cette époque deux crises ministérielles.

Pourtant, à la session de janvier 1896, une loi réparatrice était soumise à la Chambre, pièce volumineuse de 112 articles, prêtant le flanc à de faciles critiques, mais acceptée néanmoins par la minorité manitobaine. Malheureusement, cette loi réparatrice paraissait au plus mauvais moment, à la veille d'élections générales, c'est-à-dire à l'heure où, pour les partis, le succès électoral est la stratégie électorale. Le deuxième recours n'est pas moins voté par 112 voix contre 94. Mais, à ce moment, l'opposition démasque toutes ses batteries; elle adopte la tactique de l'obstruction parlementaire. Après une séance de six jours et de six nuits, le cabinet retire pratiquement son projet de loi.

La dissolution du parlement suivit presque aussitôt. Les élections furent fixées au 22 juin suivant.

Le parti libéral sortit vainqueur, porté au pouvoir par le vote du Québec. Wilfrid Laurier négocia avec le gouvernement de Winnipeg. En novembre 1896 le Règlement Laurier-Greenway était livré au public. Les catholiques du Manitoba, l'archevêque de St-Boniface, Mgr Langevin, dénoncèrent aussitôt cette transaction qui ne leur restituait aucun de leurs droits constitutionnels, mais les laissa à la merci de la majorité protestante. Les évêques du Québec firent écho à ces protestations. Redoutant l'agitation grandissante, Laurier obtint l'intervention de Léon XIII.

Un délégué papal, Mgr Merry del Val, vint enquêter sur place. Le 8 décembre 1897 paraissait la lettre encyclique "Affairi" des évêques. Elle condamnait le Règlement Laurier, comme étant une loi imparfaite, défectueuse et traquait une ligne de conduite aux catholiques du Canada et à la minorité.

La lettre pontificale n'aurait pas mis fin à la question scolaire. Elle vint clore tout au plus un chapitre, le plus émouvant peut-être, mais aussi le plus chargé de conséquences pour la vie intellectuelle et morale de la province. Elle ne résolvait rien, elle laissait à l'avenir du pays, par l'effet de la loi, le soin de résoudre la question.

La lettre pontificale n'aurait pas mis fin à la question scolaire. Elle vint clore tout au plus un chapitre, le plus émouvant peut-être, mais aussi le plus chargé de conséquences pour la vie intellectuelle et morale de la province. Elle ne résolvait rien, elle laissait à l'avenir du pays, par l'effet de la loi, le soin de résoudre la question.

POUR COMBATTRE LE MONOXIDE DE CARBONE

Le monoxyle de carbone, ce gaz délétère, dont l'automobiliste est menacé, à mesure que la température devient de plus en plus élevée, a déjà causé la mort de la vingtaine de personnes de Montréal, cet automne, a forcé le Royal Automobile Club of Canada, d'adopter une mesure, qui, dit-on, sera d'une grande utilité pour tous les propriétaires d'automobiles. Cette association a fait imprimer des milliers de cartes, sur lesquelles, on met les automobilistes en garde, contre ce gaz dangereux et cette carte sera donnée à quiconque désirera se la procurer.

Depuis la fondation du Club, il y a 25 ans, on a toujours combattu le monoxyle de carbone par des avertissements répétés, mais cela était souvent fait en vain. Par l'introduction de la carte que l'on vient de faire imprimer, il est à espérer qu'on n'aura plus à enregistrer de mort due à ce gaz.

UN GRAND CONCOURS DE CALLIGRAPHIE

"La dactylographie achève de tuer la calligraphie". Telle est l'affirmation de maints chefs de bureaux.

Comment cet attentat a-t-il pu se produire? Dans un trop grand nombre d'écoles on aurait attribué à la dactylographie le temps consacré jadis à la calligraphie. Le bel art a-t-il jamais mérité d'être évincé de nos programmes scolaires? Non, disent les chefs de bureaux, et ils n'ont tort. Pour raison. L'un d'eux, après avoir demandé un assistant-comptable par la voie des journaux, affirmait avoir refusé les trente et un premiers postulants à la place offerte, parce que leur écriture ne lui convenait pas.

Pour remédier à cet état de choses le Comité des Concours bilingues canadiens vient d'établir des concours de calligraphie. Ces concours auront lieu deux fois l'an: en décembre et en mai. Toutes les écoles, et même tous les particuliers, peuvent s'y inscrire.

Un diplôme sera délivré aux concurrents qui auront obtenu 80% des points sur dix épreuves.

Deux traits distinguent ces nouveaux concours:

a) Les organisateurs ne prennent que la "bonne écriture courante", sans préconiser aucune méthode particulière de calligraphie;

b) Les copies des candidats sont annotées par trois experts "différents" à chaque concours; de sorte qu'un diplômé des Concours de Calligraphie possèdera les spécimens de

l'écriture d'au moins six des meilleurs calligraphes de chez nous, supposé qu'il n'ait subi que deux épreuves.

Le concours de décembre de cette année sera corrigé par le Révérend Frère Louis-Philippe du Collège St-Charles, Limoulu, P. Q. Révérend Frère Maurice-Joseph, du Collège de Buckingham, P. Q. Monsieur J.-A. Bélanger, 204, rue St-Zotique, Montréal.

On peut se procurer les règlements de ces concours soit au Mont-Saint-Louis, 244, rue Sherbrooke-est, Montréal; soit au Cours Supérieur de Commerce de l'Académie Commerciale de Québec.

TRAGEDIE DES BOIS QUI EST UN MYSTERE

Le squelette d'un nouveau-brunswickois est trouvé à Indian Pond, N.-B.

UNE SEULE TRACE

(Dépêche Presse Associée) Showhegan, Me., 25. — Le plus complet mystère entoure la découverte des os d'un nouveau-brunswickois, à Indian Pond, près d'ici. Le squelette, moins la tête et les pieds, a été subitement identifié; on le dit être celui de James Douglas Tomlinson, de Stanley, N.-B. Tomlinson, d'après les derniers renseignements des autorités, était très peu connu dans cette partie du pays. Les autorités savent bien qu'il a travaillé à la construction du barrage Wyanus de Bingham, en novembre 1929, mais il a soudainement quitté son travail, ne réclamant même pas une semaine de salaire qui lui était dû. A partir de cette date, on connaît bien peu de choses des allées et venues du jeune homme.

La seule piste suivie par les autorités est celle fournie par les autorités de l'immigration, dans les papiers qu'elles ont remis au jeune homme et qui furent trouvés dans ses habits. Ces papiers ont servi à l'identification du jeune homme. En outre, il fut déclaré que Tomlinson avait passé une nuit, en novembre dernier, au camp de Ward Bessey, un canton, au nord de la région de la région d'Indian Pond. Bessey ne peut avancer aucune théorie sur la découverte du cadavre de Tomlinson; tout ce dont il sait est que le jeune homme, qui fut sous son toit durant cette nuit de novembre, lui a dit devoir aller à pieds à Greenville.

Les papiers des autorités de l'immigration font voir que Tomlinson naquit à Stanley, N.-B., en 1907 et qu'il était revenu au pays par voie de Houlton, en septembre 1929. Des recherches faites à Bingham font voir également que sa mère avait écrit à Stanley pour avoir des nouvelles de son fils. Les autorités du barrage ne peuvent rien dire; ils envoient simplement le montant de la semaine de salaire qui était dû à Tomlinson.

La position du squelette indique apparemment que le jeune homme avait traversé le cric Indian Pond et qu'il s'était assis sur un billot pour se reposer. On a émis la théorie que le jeune homme avait pu être frappé par une branche qui serait tombée sur lui, tandis qu'il reposait sur le billot. Mais cette théorie tombe d'elle-même, puisque la tête manquant au squelette. Le shérif a donc ordonné de fouiller les bois environnants pour retracer la tête et les pieds du squelette, ce qui aiderait à éclaircir le mystère qui entoure cette tragédie des bois.

LE PILOTE BURKE 'SERAIT EN SURETE CHEZ LES INDIENS

Le pilote Wasson part de White Horse, Yukon pour Wolfe Creek

DISTRICT DE LIARD Deux avions de secours sont endommagés dans une tempête

(Dépêche Presse Canadienne) Vancouver, 26. — Le pilote E. L. Wasson, qui a découvert, lundi, l'avion du capitaine J. A. Burke, disparu avec deux compagnons depuis le 10 octobre, est retourné aujourd'hui à l'endroit où il a aperçu l'avion.

Wasson a trouvé la machine de Burke à cinquante milles de Wolfe Creek, sur la rivière Liard. Wasson atterrit sur la glace d'un petit lac situé à quinze milles de Wolfe Creek. Le pilote partit de White Horse, Yukon, ne doit pas revenir avant quatre jours. En effet, il veut attendre à plusieurs campements de sauvages pour s'informer s'ils n'auraient pas vu Burke et ses deux compagnons.

Lorsqu'il survola l'avion de Burke lundi, Wasson vit un croissant de lune au-dessous de lui. On croit que Burke a pu se sauver sans blessures car l'avion ne semblait pas être endommagé et était attaché à un arbre.

On n'a pas eu d'autres nouvelles aujourd'hui des pilotes des deux avions des Pacific International Airways qui sont à Telegraph Creek. Les deux avions ont été endommagés hier. L'un d'eux est une ruine complète. Ces deux machines s'en allaient à Atlin, près du district de Liard afin d'aider aux recherches faites pour retrouver Burke et ses deux compagnons.

UNE FORTUNE LEUR TOMBE DANS LES MAINS

(Dépêche Presse Canadienne) Vancouver, 27. — Trois frères du nom de Campbell, qui vivent modestement dans leurs familles à Vancouver et à New Westminster hériteront probablement d'une fortune de \$31,000,000, ou au moins d'une partie considérable de cette somme. Leur mère Madame Elizabeth Campbell, âgée de 60 ans et qui est employée comme cuisinière à London, Ont., a réussi à établir sa descendance directe de John Jacques, dont la succession est en suspens depuis plusieurs années à Londres.

CARTES PROFESSIONNELLES

GEOFFRION ET PRUD'HOMME
AVOCATS, PROCUREURS, ETC.
J.-Alex. Prud'homme, ex-
Tol. Habsburg, 112, rue St-Jacques
112, rue St-Jacques
Adresser les lettres à "Geoffrion",
Western, 112, rue St-Jacques

M. Lebrun, 110, St-Jacques
G. Papineau, 110, St-Jacques
M. Collin, 110, St-Jacques

Les Ingénieurs Associés Cibo
INGÉNIEURS CONSEILS
Métier armé — Argentine — Espagne
EDIFICIO THESIS
20, St-Jacques, 112, rue St-Jacques
MONTREAL

P. S. ROSS & SONS
Montreal, 110, St-Jacques
Winnipeg, 110, St-Jacques
COMPTABLES AGRES
J. G. Ross, C.A., F.C.A. (Can.)
A. P. C. Ross, C.A., F.C.A. (Can.)
J. W. Ross, C.A., F.C.A. (Can.)
R. Campbell, C.A., F.C.A. (Can.)
J. A. Ross, C.A., F.C.A. (Can.)
J. A. Ross, C.A., F.C.A. (Can.)
J. A. Ross, C.A., F.C.A. (Can.)

HON. HONORE MERCIER, C. R.
JOSEPH BLAIN, C

CHRONIQUE JUDICIAIRE

UNE ACTION EN DOMMAGES ET UNE SAISIE-GAGERIE

Refus d'évacuer, après expiration du bail. — Sur le côté gauche du chemin

COLLISION D'AUTOS

Dans une cause d'Isaac Seiler contre Scythès & Co., Ltd., l'honorable juge Demers a maintenu l'action du demandeur ainsi que la saisie-gagerie prise sur les marchandises de la défenderesse.

Seiler déclara qu'en septembre 1929 la défenderesse était en possession d'entrepôts situés sur la rue du Port, lesquels il acheta le 28 février 1930. Or Seiler avait donné avis à Scythès qu'il voulait occuper les entrepôts que le bail serait expiré. Mais à l'expiration de leur bail, Scythès refusèrent de libérer les lieux, malgré l'avis qu'ils avaient reçu à cet effet, causant ainsi des dommages considérables au commerce de Seiler. Ce dernier prit alors une action de \$4,000 contre Scythès, ainsi qu'une saisie-gagerie sur leurs marchandises et effets qui se trouvaient dans ses entrepôts.

Considérant que la défenderesse avait admis sa responsabilité, que le montant réclamé était évidemment exagéré, et que le demandeur avait droit de réclamer l'occupation de sa propriété, la Cour condamna la défenderesse à payer à Seiler la somme de \$50,000 avec intérêt à compter du 1^{er} mai 1930, et les dépens, incluant ceux de la saisie-gagerie qui fut déclarée maintenue.

COLLISION D'AUTOS

L'hon. juge Fabre-Surveyer maintint l'action du demandeur dans la cause d'Alain Lacoste, garagiste, contre E. Laparbitre.

La suite d'une collision de deux automobiles automobiles, survenue le 24 septembre 1929, Lacoste réclamait du défendeur la somme de \$1244.70 pour dommages subis. Le demandeur alléguait faute et négligence graves de la part du défendeur qui, conduisant son camion, avait, en dépassant deux voitures chargées de foin, frappé le camion du demandeur et l'avait projeté en pas d'un pont.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

JUGEMENTS PAR LE

JUGE SURVEYER

L'honorable juge Surveyer rendra jugement le vendredi, 28 novembre 1930, à 10.30 a.m., chambre 5, Palais de Justice, dans la cause de Conolly v. Bourbonnière.

COUR SUPERIEURE

DIVISION DE PRATIQUE

Le 27 novembre, 1930.

Présent l'honorable juge Boyer.

Les jugements suivants furent rendus:

Emile Bond et al vs Alphonse Thériault et al, et Eugène Lamontagne, m.e.c.; T. Brasseur m.e.c.; jugement maintenant action hypothécaire avec intérêt et dépens;

René Lafrenière vs National Finance Corp. Ltd et Banque de Montréal et al, T.S.; jugement déclarant saisie-gagerie maintenue;

C. E. Gravel et al, es-qual, vs William Piper; jugement pour \$230 avec intérêt et dépens;

Narcisse Asselin vs Alphonse Simard et Dame M. Gingras Ringuette et al, m.e.c.; jugement suivant privilège;

M. Friedman vs Ben Brown et M. Leboff, T.S.; jugement déclarant arbitrage bon et valide;

Dupuis Frères Ltée vs Philippe Roy; jugement déclarant saisie-revente d'automobile bonne et valable;

J. G. Scroggie vs A. Nissen; jugement accordant motion pour amener;

W. Brakesman vs A. Latour et The Canadian Pacific Railways Co., Ltd.; jugement ordonnant de constituer un nouveau procureur;

B. S. Archontakis vs J. Piastaras et al; jugement déclarant vente nulle;

J. Normandin vs Geo Gendron et Gilberte Gendron, T.S.; jugement de salaire du défendeur;

Ephrem Toupin vs Spencer Turk; jugement pour \$300, avec int. et dépens;

Quebec Ins. Agencies Ltd vs E. H. Laflamme et Cie; jugement pour \$163.41 avec int. et dépens;

Charles Bordo vs E. A. Farmer; jugement accordant motion pour examiner "On Discovery";

Dame A. Micrene vs V. Mickus; jugement autorisant à poursuivre;

Léo Grosvallet vs Frank Rome; jugement déclarant règle-nisi absolue;

Henri Allard vs Daney Luciani; jugement accordant règle-nisi;

A. Montreuil vs A. Lapiere; jugement maintenant saisie-gagerie en exécution;

Dame L. M. Barcham vs Wilson Roth; jugement donnant acte à la défenderesse de sa renonciation;

Oswald Mayrand et al vs Henri Musy et Alex Bremner Ltd et al, m.e.c.; jugement déclarant demandeurs propriétaires incommutables;

Dame Vve E. Deschamps vs A. P. Penin Automobile Enreg.; jugement pour \$197.15 avec int. et dépens suivant consentement;

Albert Bessner vs Les Bouchers Modernes Ltée; jugement pour \$176.10 avec int. et dépens;

M. Eugène Plante vs Georges Reid; jugement pour \$200 avec int. et dépens;

Joseph Houle vs Dame M. L. Leclercq et vir; jugement accordant motion pour assignation;

Gabriel Perras vs Alphonse Simard et Dame M. Gingras Ringuette et al; jugement suivant privilège;

Joseph Lafontaine vs Achille Robitaille; jugement suivant privilège;

Erpice Boies vs Henri Auclair et

al; jugement pour \$96, avec int. et dépens.

Arthur Lessard vs Alphonse Simard et Dame M. Gingras Ringuette et al es-qual; jugement suivant privilège.

Roland Laurion vs Alphonse Simard et Dame Marie Gingras et al, m.e.c.; jugement pour \$140 avec int. et dépens.

C. Comtois vs Quebec Realty Corp. Ltd et P. Turgeon et al, m.e.c.; jugement renvoyant action quant aux défendeurs L. Dupuis et Julie Manarque.

Canadian Fur Dressing & Dyeing Co., Ltd., en liquidation et Nathan Grobstein et al, liquidateurs; jugement accordant libération des liquidateurs.

The Shawinigan Water & Power Co. vs Léonidas Gravel; jugement ordonnant de reconstruire dossier.

Crédit Foncier Franco-Canadien vs E. Jutras; jugement accordant motion pour exiger dépôt.

Achille Mathieu vs Wilfrid Lespérance; jugement pour \$139.85 avec int. et dépens.

PERMIS DE BATIR

Les plus récents permis de construire enregistrés à l'hôtel de ville, sont les suivants: Conrad Hanau, 544 avenue Clarendon, quatre maisons hlg logements sur la rue Colbrooke, Notre-Dame de Grâce, \$30,000; Pierre Tremblay, 7295 rue St-Denis, une maison, deux logements sur la rue Casgrain, Villars, \$6,000; J.-H. Demers, 86 rue Willfordale, une maison, deux logements, sur la rue St-Catherine, Mont-Royal, \$10,000; L. N. Bourdeau, 6251 rue DesEcoles, une maison, trois logements sur la rue DesEcoles, Rosemont, \$8,000; A. Lavallée, 6256 rue DeLorimier, une maison, quatre logements sur la rue DeLorimier, DeLorimier, \$4,500; Funk & Meinhardt, 2358 rue St-Jacques-ouest, une maison, deux logements sur la rue Melrose, Notre-Dame de Grâce, \$8,000; Wilfrid Pélissier, 2191 rue Valois, une maison, deux logements sur la rue Molson, Rosemont, \$4,000; W. Vallancourt, 4500 boulevard Lasalle, une maison, un logement sur la rue Lacombe, Mont-Royal, \$8,000; E. Cournoy 2064 rue Davidson, deux maisons, quatre logements, quatre magasins sur la rue Ontario-est, Préfontaine, \$12,000; Architect's Building Corporation, 1 Belmont, un édifice à bureaux de dix-sept étages, sur la rue Beaver Hall, St-Georges, \$760,000; L. Robitaille, 8361 rue Lajeunesse, une maison, deux logements sur la rue Lajeunesse, Villars, \$5,000; Jean Panyane, 7001 1^{ère} Avenue, Rosemont, deux maisons, quatre logements sur la rue Mountain Sight, Notre-Dame de Grâce, \$14,000; W. C. Baumgarten, 3546 rue de la Montagne, une maison, un logement, sur la rue de la Montagne, St-André, \$6,000; Elie Lemyre, rue St-Zotique, une maison, trois logements sur la rue St-Zotique, Rosemont, \$4,500; J.-E. Chicoine, 1250 boulevard St-Joseph, une maison, six logements sur la rue St-Dominique, St-Jean-Baptiste, \$9,500.

Au nombre des jeunes filles qui prendront part à la vente du Timbre de Noël pour venir en aide aux Instituts Bruchési et Royal Edward, durant la semaine commençant lundi 1^{er} décembre, aux hôtels Ritz-Carlton, Windsor, Mont-Royal, Queen's et Viger, mentionnons Mlle Marie-Louise Pilon et Mme J.-H. Jamin qui sont en charge de l'organisation générale des hôtels aidées de Mlle Minette Jarry, Marguerite du Chastel de Montrouge, Thérèse Jarry, Thérèse Senz, Jeanne Laberge, Adrienne Labrosse, Simone Elie, Solange Dion, Jacqueline Leduc, Madeleine Kent, Simone Bousquet, Suzon Morin, Georgette Jarry, Jeannette Desaulniers, Rachel Létourneau, Simone Surveyer, Huguette Brault, Renée Bazin, Madeleine Prévost, Maria Handfield, Helen McNamee, Jeanne Caillet, Jeannine Vallée, Ghislaine Desmarais, Denise Bousquet, Georgette Mayrand, Aline Labrosse, Fleurette Pinsonneault, Régina Desautels, Louise Quenneville, Jacqueline Dorais, Pauline Mignault, Thérèse des Bois, Irène des Bois, Françoise Lambert, Yvette Jutras, Kay Kenahan, Pauline Raymond, Pauline Bédard, Jeanne Savigneau, Madeleine Taillefer, Ernestine Pilon, Germaine Deny, Jeanne Noisieux, Jeanne Thibaud, Rita Elie, Dolce Létourneau, Jeanne Lavigne, Margot Mignault, Cécile Bonhomme, Lucia Nadeau, Madeleine Bernard, A. Aubin, Isabelle Labrosse, Louise Brassard, Kay Trempe, Lise Paré, Madeleine Surveyer, Fernande Kent, Jeanne Clément, Simone Dumesnil, Lucille Noisieux, M. R. Bouchard, Louise Lymburner, Françoise Bonhomme, Aida Millan, Pauline Rolland, Lucette Demers, Yvette Raymond, Marie-Rose Gagné, Marcelle Shea, Madeleine Davely, Jacqueline Trépanier, Mimi Cousineau, Madeleine Lamontagne, Edna Ouellette, Françoise Archambault, Madeleine Courteau, Fernande Dagenais, Marthe Taillefer, Jeanne Lapiere, Rachel Julien, Irène Laberge, Manon Brosseau, Marguerite Content, Estelle Bernier, Violette Moreau, Germaine Desjardins, Lucille Bourbeau, Laurette Boursassa, Thérèse Viau, Suzanne Paquette, Jeanne Girard, Lucienne Bigras, Fernande Millette, Jeanne Lymburner, Fleurette Desmarais, Jeanne Prévost, Juliette Côté, Florence Shen, Gisèle Dion, Liliane Briault, Cécile Brodeur, Marguerite Brodeur, Marthe Gratton, Jeannette Raymond, Marguerite Barbeau, Claude Dion.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

Considérant que la cause de l'accident a été le fait par le défendeur d'avoir voulu dépasser les voitures chargées de foin, en se mettant du côté gauche du chemin, et sur un pont étroit; considérant que le frein d'urgence du camion du demandeur était en mauvais état, et que celui-ci allait à une vitesse trop grande; et attribuant les dommages subis par le demandeur à \$400, la Cour maintint l'action, rejeta la défense et condamna le défendeur à payer au demandeur la somme de \$400 avec intérêt, du 22 octobre 1929, date de l'assignation, et les dépens.

CETTE METHODE PREFERABLE POUR LES ABEILLES

Le R. P. Maur, se déclare en faveur de l'hivernement des abeilles en plein air

CONGRES TERMINE

Hier après-midi à la dernière séance de la convention annuelle de l'Association des Apiculteurs de la province de Québec, le principal conférencier fut le R. P. Maur, trappeur, qui parla de "Nos abeilles du Nord dans leur quartier d'hiver".

Le R. P. Maur développe la question avec beaucoup de précision. "Je me déclare en faveur de l'hivernement des abeilles en plein air, disait-il, car c'est la méthode la plus saine, à cet effet, qui mesure 26 pouces de hauteur, 10 de largeur et 8 1/2 de profondeur, avec une entrée de 1 1/4 à 1 1/2 pouces, recouverte d'un vieux baril. Ceci donne les avantages suivants: l'économie de la chaleur, cette dernière étant favorisée par l'espace; et la chaleur apporte l'économie de la nourriture; finalement les abeilles sont protégées contre les vents. Je suis aussi en faveur de la méthode qui veut qu'on fasse prendre de l'exercice aux abeilles, afin qu'elles soient en meilleure santé. L'abeille est comme l'homme; celui qui travaille est en meilleure santé que celui qui ne travaille pas. Enfin je suis en faveur du renouvellement des rayons tous les ans si possible; car les vieux rayons favorisent la maladie."

M. Desmarais, président de la Coopérative Fédérée adressa aussi la parole. Il parla un peu du marché local, puis aborda la question de l'exportation du miel en Angleterre. "Il faut être très particulier sur notre production, disait-il, car l'Angleterre fait du miel, un commerce de luxe. Il ne faut exporter que du miel de toute première qualité, c'est-à-dire du numéro 1. J'ai empêché, cette année, du miel d'aller en Angleterre, qui aurait pu y aller à la rigueur, mais je n'ai pas voulu prendre de chance. Si les apiculteurs étaient plus particuliers, une grande quantité de miel numéro 2, deviendrait du numéro 1 facilement." M. J. F. Prud'homme donna des conseils pratiques sur le soin des abeilles et terminait en disant: "Travaillons pour vendre notre miel. Plus nos soins seront prudents, plus la récolte sera bonne, alors la vente en sera conséquente". M. A. Beaudoin parla ensuite brièvement sur "l'influence des conditions atmosphériques sur la production du miel".

M. Desmarais, président de la Coopérative Fédérée adressa aussi la parole. Il parla un peu du marché local, puis aborda la question de l'exportation du miel en Angleterre. "Il faut être très particulier sur notre production, disait-il, car l'Angleterre fait du miel, un commerce de luxe. Il ne faut exporter que du miel de toute première qualité, c'est-à-dire du numéro 1. J'ai empêché, cette année, du miel d'aller en Angleterre, qui aurait pu y aller à la rigueur, mais je n'ai pas voulu prendre de chance. Si les apiculteurs étaient plus particuliers, une grande quantité de miel numéro 2, deviendrait du numéro 1 facilement." M. J. F. Prud'homme donna des conseils pratiques sur le soin des abeilles et terminait en disant: "Travaillons pour vendre notre miel. Plus nos soins seront prudents, plus la récolte sera bonne, alors la vente en sera conséquente". M. A. Beaudoin parla ensuite brièvement sur "l'influence des conditions atmosphériques sur la production du miel".

M. Desmarais, président de la Coopérative Fédérée adressa aussi la parole. Il parla un peu du marché local, puis aborda la question de l'exportation du miel en Angleterre. "Il faut être très particulier sur notre production, disait-il, car l'Angleterre fait du miel, un commerce de luxe. Il ne faut exporter que du miel de toute première qualité, c'est-à-dire du numéro 1. J'ai empêché, cette année, du miel d'aller en Angleterre, qui aurait pu y aller à la rigueur, mais je n'ai pas voulu prendre de chance. Si les apiculteurs étaient plus particuliers, une grande quantité de miel numéro 2, deviendrait du numéro 1 facilement." M. J. F. Prud'homme donna des conseils pratiques sur le soin des abeilles et terminait en disant: "Travaillons pour vendre notre miel. Plus nos soins seront prudents, plus la récolte sera bonne, alors la vente en sera conséquente". M. A. Beaudoin parla ensuite brièvement sur "l'influence des conditions atmosphériques sur la production du miel".

M. Desmarais, président de la Coopérative Fédérée adressa aussi la parole. Il parla un peu du marché local, puis aborda la question de l'exportation du miel en Angleterre. "Il faut être très particulier sur notre production, disait-il, car l'Angleter

DES CHANGEMENTS RECLAMES DANS L'ADMINISTRATION

M. l'échevin W. H. Biggar
favorise notamment l'adop-
tion du "Borough System"

AU LIONS CLUB

Parlant devant les membres du Lions Club réunis hier à l'hôtel Mont-Royal, M. l'échevin W. H. Biggar, leader du conseil, réclama plusieurs changements importants pour la ville de Montréal, tels que le "Borough System" et la formation de commissions techniques pour étudier les divers problèmes. Ces problèmes sont nombreux, dit l'échevin Biggar; ceux qui demandent une solution presque immédiate sont la construction de ponts, le contrôle du trafic, les expropriations, les égouts et l'augmentation des revenus.

M. Biggar favorise un changement dans le mode d'administration; seul le système d'arondissement permettrait d'obtenir une meilleure solution de tous ces problèmes. Il place au premier rang le problème du trafic. Ce qui complique le problème, c'est l'absence de nos rues et le manque d'espace pour le stationnement des automobiles. La question du stationnement ne peut être résolue sans la coopération du public. Quant au contrôle du trafic, M. Biggar fait observer que depuis mai dernier qu'un nouveau mode a été inauguré par la création d'une commission dont l'échevin W. S. Weldon est le président.

Il y a aussi la question des souterrains; Montréal devra les construire dans un avenir rapproché; tout le monde s'entend là-dessus, mais qui doit en payer le coût? C'est la question à résoudre, et elle le sera d'ici à cinq mois. Une commission a été nommée pour étudier la question des expropriations; cette commission a déjà tout fait. Un groupe d'hommes d'affaires de la Chambre de Commerce et du Board of Trade présenteront aujourd'hui même au Comité exécutif un long rapport sur la question. Il ne faut aucun doute, dit M. Biggar, qu'une commission sera nommée sous peu.

Reste la question d'augmenter les revenus de la ville, question d'une importance vitale. Les améliorations en vue ne peuvent se faire sans argent. Le système d'égouts de la ville est défectueux; il faudrait de 15 à 20 millions pour l'améliorer. Il y a la construction du boulevard métropolitain, etc. Il faut de toute nécessité augmenter les revenus de la ville.

LA FETE ANNUELLE AU MONT-SAINT-LOUIS

Le 26 novembre a eu lieu au Mont-Saint-Louis la fête annuelle des anciens, le souper aux huitiers.

Près de cent anciens étaient présents. M. P. E. Dufresne (1917) donna d'abord une conférence sur le Génie industriel, puis, joyeux, la soirée se poursuivit.

M. Lorenzo Bélanger, C.P.A., maître dans tout le domaine de l'industrie et de la comptabilité, a présenté la conférence. M. Arthur Duperon, ingénieur en chef à la Commission des Tramways l'a remercié.

Voici le résumé de la conférence de M. P. E. Dufresne:

Les progrès rapides de la science du commerce et de l'industrie, imposent la nécessité de la spécialisation. Le patron ne peut plus être à la fois, expert organisateur, expert acheteur, expert comptable, expert vendeur, et ainsi de suite. Il lui faut compter pour l'administration de son entreprise sur l'aide efficace de ceux qui ont des connaissances approfondies sur l'organisation scientifique du travail.

L'entreprise moderne ne doit pas avoir comme but unique de satisfaire la clientèle par de bons produits, à des prix avantageux, mais elle doit viser au bien-être de son personnel, par une fatigue moindre imposée et par des salaires plus élevés. On ne résout le problème pratique apparemment contradictoire qu'en obtenant un plus grand rendement, une plus grande "efficacité".

L'ingénieur industriel par ses études et ses recherches doit améliorer la production dans tous ses éléments: travail, usage des machines. Toute amélioration qui nécessite un capital supplémentaire est étudiée mathématiquement afin de déterminer la valeur véritable considérée comme plus ou moins rémunératrice. Souvent le rôle de l'ingénieur consistera à persuader le patron qu'il vaut encore mieux jeter la cargaison à la mer que de périr avec le vaisseau.

L'ingénieur industriel complète les patrons qui n'ont pas le temps de procéder à des enquêtes approfondies et qui souvent n'ont pas l'expérience voulue pour le faire. L'essai de s'accommoder aux exigences suivantes: "Les patrons veulent augmenter la production et diminuer le prix de revient." "Les ouvriers veulent de meilleurs salaires, et un travail de moins en moins pénible. Conditions qui ne peuvent être satisfaites que par une amélioration dans le rendement du travail, dans l'emploi de la matière première, dans une meilleure utilisation de l'installation industrielle.

Ces résultats sont obtenus en proposant les méthodes les plus précises de calcul des salaires, en invitant les ouvriers à participer aux bénéfices, en éliminant les pertes de matériel, en déterminant plus exactement les prix de revient, en réduisant les dépenses nécessaires pour le fonctionnement de l'usine.

Une étude attentive des conditions du travail sera surtout efficace car de la viennent en général les défauts d'un système. Il est d'expérience que le travail à bon marché est souvent dépendant à cause de son faible rendement.

Les hommes à la journée produisent moins en général que les ouvriers à la tâche car ces derniers sont directement intéressés à l'amélioration de la production. Dans une étude de pratique des conditions de travail d'une usine nous avons pu constater que nos patrons une augmentation de revenus de 20% sur le coût total d'un genre d'opération.

Des ouvriers honnêtes, habiles et intéressés à leur ouvrage constituent le capital le plus précieux d'une industrie. Sans doute la machine rend

les patrons plus indépendants qu'autrefois, mais l'ouvrier est toujours nécessaire pour surveiller les machines et les empêcher de rater oisives. Sauf lorsqu'il s'agit de raïstement de l'ouvrier pour tout un pays à cause des changements profonds. Il est rare que la réduction des salaires augmente les profits définitifs d'une entreprise commerciale, car les ouvriers perdent de leur enthousiasme, doivent diminuer leur train de vie, leur pouvoir d'achat et l'industrie devient stagnante.

Henry Ford prétend que l'ouvrier américain, vers 1930, recevait \$27 par jour comme salaire et pouvait vivre avec une luxue des riches d'aujourd'hui et l'exemple pratique fourni par Ford est dans le sens même de sa théorie. Le seul levier vraiment efficace pour améliorer le rendement des ouvriers est l'augmentation de leurs gages.

Voici les façons diverses de comprendre la distribution des salaires. Les hommes peuvent être payés à la journée, le salaire étant estimé au meilleur de la connaissance des employeurs. Les hommes peuvent être payés suivant leur travail estimé une fois pour toutes. Il arrive souvent alors que les ouvriers après avoir travaillé beaucoup pour rendre favorable l'appréciation travaillent moins après. Il faut alors réduire les salaires, et le mécontentement en résulte. L'appréciation du travail faite sans méthode peut être cause de perte considérable.

Le salaire suivant la quantité et la qualité du travail semble le plus productif mode de paiement, mais le système de bonus est encore plus efficace; l'ouvrier est directement intéressé à voir augmenter les bénéfices puisqu'il sera le premier bénéficiaire. Souvent il sera très avantageux d'intéresser l'ouvrier à la diminution des déchets de fabrication, ce qui est important surtout dans les cas nombreux où la matière première coûte cher: bois, cuir, papier. Si les ouvriers étant payés suivant le travail produit augmentent, il y aurait danger de voir augmenter les déchets.

Ce résumé très imparfait de la conférence de M. Dufresne montre pourtant l'intérêt capital du génie industriel et son importance pour l'avenir de notre industrie. Il n'est pas question de procéder en ces matières par des règles rigides; l'expérience d'un pays comme les États-Unis peut ne pas compter du tout pour un pays moins grand. C'est à l'ingénieur industriel d'utiliser son expérience et les résultats de ses études pour l'amélioration de notre industrie que nous voulons de plus en plus prospère.

TRAVAUX D'ELEVÉS
Les anciens, toujours intéressés aux actuels et toujours heureux de voir le bon travail qui se continue au Mont-Saint-Louis, ont apprécié la bonne idée qu'on eut d'exposer pour eux quelques spécimens des magnifiques collections botaniques accompagnées de notes explicatives, présentées par trois des élèves, lors du Concours de l'Université, par le "Devoir" sous les auspices de l'Université de Montréal.

Il se rendirent compte de l'excellente tâche fournie par ces trois étudiants, MM. Lucien Lavigne, Elie Vincelli et Eugène Labonté, tous primés par le jury du Concours le 8 novembre dernier.

Les herbiers, les croquis de plantes, les dessins de coupes observées au microscope, les notes variées, valaient admirablement exposés dans la vaste salle du musée, où chacun les contempla à son aise.

Les travaux de M. L. Lavigne, particulièrement élaborés au point de vue scientifique, présentent un caractère de précision, de finesse d'observation, de personnalité, qu'il faut bon trouver que une jeune homme appliqué à l'étude. M. Lavigne remporta le deuxième prix du Concours du Devoir. Un microscope binoculaire stéréoscopique, qui nous a offert par la maison "Fisher Scientific" lui fut attribué.

M. E. Vincelli se distingue par la présentation artistique de son œuvre. Les spécimens récoltés, bien étalés sur fond noir, ressortent d'une façon plaisante; ils sont également accompagnés de notes personnelles intéressantes, rehaussées d'une enluminure délicate et de jolis croquis à la plume.

La valeur particulière du travail de M. E. Labonté se base sur les judicieuses remarques qu'on y rencontre et sur l'analyse détaillée des plantes présentées.

Ces trois élèves méritants font honneur à l'institution qu'ils fréquentent et le beau résultat qu'ils ont obtenu constitue une preuve, entre mille autres, de l'excellente formation qu'ils y reçoivent.

BAL DE LA SAINTE-CATHERINE

Aux listes déjà publiées des sous-courants à avoir lieu le 29 novembre courant à l'hôtel Mont-Royal, sous le patronage du conseil général de France et de Mme Carteron, au bénéfice de l'Union Nationale Française, il faut ajouter les noms suivants: M. le consul général de Colombie et Mme Gonzales, M. Bernard de Roussy de Sales, M. Marcel Nougier, M. et Mme Tournay, M. et Mme R. Scheen, Mlle Thibaut, Mme M. Marion, Mlle Pauline Contant, M. A. A. Gardiner, Dr et Mme J. E. Ricard, M. et Mme Tancredi Fortin, M. et Mme A. J. D. et Mme A. J. D. et Mme A. J. D.

M. et Mme R. H. Charbois, M. et Mme R. Deniger, M. et Mme C. Raymond, M. et Mme Ernest Cormier, M. Pierre Poir, M. Jean Guddé, M. Léon Corbin, fils, M. A. Labrèche, Mme Jeanne Frey, M. Roger Cottin, Mlle Claire Pelletier, M. Léon Gillet, Mme Desrosiers, Mlle Henriette Desrosiers, Mlle Mariette Walthery, M. et Mme Albert Van Houtte, M. et Mme Fernand Schittkay, Mlle V. Larose, M. André Hooper, Mlle A. Clément, M. Edouard Hooper, M. et Mme Fernand Gagné.

AMICALE DES ANCIENS DE L'ACAD. MEILLEUR

L'amicale des anciens élèves de l'Académie Meilleur ont choisi récemment leurs officiers pour la nouvelle année. Ce sont: MM. Adélaïde Saint-Martin, président; Girard Lasalle, vice-président; Napoléon Pottier, secrétaire; Ovide Duval, trésorier; Évangéliste Savaria, Fernand Kingsley, Roméo Dorval, Armand Roy, Jules Pelletier, Georges Clavard, directeurs.

Pour toutes informations touchant l'amicale, on est prié de communiquer avec le secrétaire, au numéro 4404 rue Parthenais. L'amicale fêtera le 7 décembre prochain, le 30e anniversaire de la fondation de son Alma Mater.

LES FRAIS POUR LES ETUDIANTS DE NOS UNIVERSITES

Ils sont cinq fois plus considérables qu'ils étaient il y a 75 ans

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 25 — Obtenir les degrés de Bacheliers-Arts, coûte aux étudiants d'aujourd'hui, approximativement cinq fois plus que cela coûtait un peu après le milieu du dix-neuvième siècle, d'après les estimés de coût, données dans les calendriers de l'Université McGill depuis les 75 dernières années pour la session de 1854-55, deux ans après que l'Université obtint sa charte amendée, disait que les étudiants pouvaient "obtenir leur chambre et pension en ville au coût de 8 à 16 dollars par mois". Le chiffre le plus bas fut \$4.00 dans le calendrier de 1857-58, qui disait que "la chambre et la pension pouvaient être obtenues pour \$12.00 à \$16.00 par mois.

Les charges pour les Arts étaient de 50 cents, environ \$25.00 pour une session de huit mois. La chambre et la pension s'élevaient à \$14.00 par mois donneraient un total de \$137.00 pour la session. Les livres étaient généralement empruntés plutôt qu'achetés tandis que les charges pour les jeux et les activités organisées n'existaient pas, car ils n'étaient pas encore connus.

L'estimé du calendrier de l'année 1920-21 pour le coût de l'éducation dans la Faculté des Arts se lit comme suit: l'enseignement \$125.00; les frais pour les jeux, les unions, etc., \$17.00; chambre et pension, \$550.00; les livres, les appareils et les frais du laboratoire \$38.00, total \$730.00. Ce chiffre plus que cinq fois autant que les frais tels qu'ils étaient il y a 75 ans. Néanmoins, l'étudiant d'aujourd'hui a encore un avantage d'après les officiers de l'Université. Les étudiants de l'Université il y a 75 ans étaient considérés comme fortunés s'ils pouvaient trouver une position de 0.50 cents par jour durant le temps de leurs vacances. Les étudiants ingénieurs du McGill gagnent environ \$5.00 par jour pour se joindre à des groupes d'arpenteurs et aller dans le bois durant leurs vacances, en plus de leur pension payée.

Les autres étudiants ont des salaires qui varient, mais qui sont habituellement 10 fois plus élevés que ceux qui pouvaient obtenir les étudiants, il y a 75 ans, quand ces derniers étaient assez fortunés pour trouver quelque chose à faire.

LES OPINIONS POLITIQUES D'UN ALLEMAND

Voici quelques passages d'une lettre à un Français par "Anonymus" que publie la "Gazette de Francfort" et que reproduit la "Gazette de Lausanne". Elle reflète sans doute l'opinion d'un grand nombre d'Allemands sur les relations franco-allemandes ainsi que les espoirs et les craintes entretenues sur la rive droite du Rhin.

"Je ne cesse de penser à notre entente avec l'Allemagne et la France. Je partage vos craintes, sinon votre manière de voir, pour me retrouver d'accord avec vous dans les conclusions. Il est triste de constater cependant les efforts des hommes de bonne volonté, des amis sincères, de part et d'autre, d'une bonne entente semblait avoir été vain. Toutefois nous ne devons pas cesser de lutter pour la paix.

"Vous avez essayé de m'expliquer le point de vue français; votre compréhension de ne pas reculer les fruits de la victoire, votre isolement politique grandissant que ne compensent ni l'état florissant de vos finances, ni l'équilibre entre l'offre et la demande de travail, ni votre préparation militaire sur terre, sur mer et dans les airs. A cela s'ajoute la politique britannique, l'opposition de vos intérêts de ceux de l'Italie dans la Méditerranée, enfin les soucis et les dépenses que vous occasionnent vos pupilles de l'est-européen.

"Je conviens que ce ne sont pas là des perspectives riantes pour un vainqueur. Et, par-dessus tout cela, ce voisinage inoffensif de l'Allemagne, durement frappée et néanmoins si peu abattue, relève sitôt après sa défaite, aujourd'hui, ou presque, de sollicitations et encore, son nationalisme grandissant, sa tendance à reprendre les formules et les combinaisons d'avant-guerre; le fait capital enfin, l'évacuation anticipée que vous regardez comme l'abandon d'un gage assurant notre promesse de poursuivre une politique visant à l'équilibre et à la bonne entente, est plus à l'appréhension que vos politiques. Vous vos ministres et vos journaux, vous sentez joués, et Brian, dites-vous, est idéalisé aux yeux de ses compatriotes et passe pour dupe. La situation inaugurée par l'Allemagne officielle sous Stresemann, qui devait conduire à la pacification de l'Europe, est ainsi livrée au mépris. Vous rappelez que vos nationalistes se délectent de ces manifestations et s'en servent pour agiter les esprits. Ainsi recommence le jeu par lequel les peuples s'enferment dans les voies de l'agitation et de la haine; l'absence de cette fraternité, conquise et scellée dans la fraternité, qui devait bannir à jamais cette hostilité absurde, artificielle, mensongère, entre des hommes apparentés par leurs aspirations les plus élémentaires et les plus hautes.

"C'est mon tour de vous répondre. J'ai gardé d'excuser tous mes concitoyens. Des hommes supposés avoir le sens des responsabilités sont inexcusables de prononcer des paroles irresponsables. Ils sont inexcusables, les ministres qui, à peine l'évacuation achevée, formulent de nouvelles prétentions. Si même celles-ci sont justifiées, la hâte qu'on met à les formuler témoigne d'un manque total de prudence politique. Tant de rusticité ferait douter de l'aptitude de l'Allemagne à apprendre seulement l'A B C de la politique internationale. Il est déplorable que les partis gagnent des adhérents parmi la jeunesse qu'enivrent des mots d'ordre et des aventures. Il est déplorable que le gouvernement n'ait pas la force et ce moment d'obliger ses ministres à observer, dans leurs discours électoraux, les limites que doivent tracer les considérations de la politique étrangère. Tout cela est regrettable, j'en conviens, et très dangereux.

UN APPEL EN FAVEUR DU TIMBRE DE NOEL

pour le développement futur des relations entre l'Allemagne et la France. C'est pourquoi, si je tente de montrer les choses de chez nous sous un jour un peu différent, cela n'est point dans l'intention d'excuser les manifestations que je blâme. Cependant, s'il n'est pas juste de dire que "tout comprendre c'est tout pardonner", il faut que notre désir de paix s'accompagne de l'effort de nous mieux comprendre.

"Reconnaissons d'abord ceci: aussi longtemps qu'il y aura de grandes armées sur terre et de grandes flottes sur mer et dans les airs, tant qu'on fera état de guerre des gaz et de défense contre les gaz, tant que les nations s'abriteront derrière de hautes murailles protectionnistes comme des barons pillards dans leur château, aussi longtemps que les conducteurs de peuples, les vrais comme ceux qui se donnent pour l'être, proclameront que l'égoïsme sacré est le principe sacré de la vie des nations, l'arbre de la paix aura grand-peine à prospérer. Veillez, je vous prie, considérer sous cet aspect la réalité européenne: aucune négociation en vue de désarmement n'a été le résultat que l'Allemagne ait pu regarder comme un achèvement dans la voie pré-tendue. Peut-on s'étonner si la foi dans un accord possible entre les ennemis de naguère périclité, quand on voit la discorde grandir entre les anciens amis? Où sont les promesses de Locarno? Quel sont, vues d'Allemagne, les étapes qui mènent à la révision des arrangements financiers, à l'évacuation définitive de la Rhénanie? Jamais de franchises concessions spontanément offertes: il a fallu les arracher à force de peine, accordées malgré l'opposition violente qu'elles rencontraient en France; ne la sentait-on pas latente chez M. Poincaré, l'homme au système rigide qui aurait voulu maintenir "ad actum" l'illégalité morale entre les deux nations?

"Je sais. Vous allez me dire que tout cela n'est pas la France, que c'est le fait de la bureaucratie, des politiciens, des rancuniers, de ceux qui pactisent avec les nationalistes, que c'est une pression irresponsable, avide de sensation, que ce n'est pas le peuple, le pays en tel qu'il a voté en 1924. Vous dites cela à quelqu'un qui connaît la France et qui vous donne raison. Mais où le voyez-vous clairement démontré aux Allemands d'Allemagne qui ne s'y connaissent pas en structure politique? Le mentel du Français et son mis en défiance par les armements et la situation internationale? Et la presse de Paris! A quoi sert-il que nous deux s'achèvent qu'elle n'est pas un miroir fidèle de l'opinion? Nos journaux, en la citant, la font passer pour telle. Nous n'en voyons pas d'autres. Nos journaux publient de temps à autre des articles de politiciens ou de journalistes étrangers. Notre public apprend ainsi à connaître les vues de ces personnalités. A-t-on jamais vu qu'un Allemand conscient de ses responsabilités ait pu exposer au public français, dans un grand journal français, ses sentiments et ses craintes? Tenez-vous pour possible qu'une lettre telle que celle-ci puisse paraître dans un journal français jouissant de quelque influence? Peut-être, si elle émanait d'un personnage officiel très connu et fournissait matière à des commentaires en sens divers. Elle ne serait sûrement pas accueillie comme porte-voix de ce soldat inconnu de la grande armée de la paix, de cette figure que la France a évouée, elle honore le tombeau, mais à qui on fermerait la bouche s'il s'avait de revenir et de se faire accusateur.

N'entend pas ce que dit l'autre. Me croirez-vous si je vous dis combien sont nombreux les hommes inébranlables attachés à la politique de Stresemann, en dépit des sottises débitées par des ministres, des barons nationaux et de l'air de l'ambiguïté des amis de la Reichswehr? Que sert-il que je vous rappelle que nous sommes en période électorale; qu'il serait absurde de peser, en Allemagne, le même et moins encore à l'étranger, chaque parole prononcée; que plus d'un candidat, emprunte son langage aux nationalistes afin de couper l'herbe sous les pieds d'un rival? Les bavards ne sont pas ceux qui mériteraient d'être entendus, ceux qui travaillent et qui oeuvrent. Ceux-ci n'ont pas les moyens de se faire entendre; ils ne pensent pas mais ils pensent qu'ils ont fait tout ce qu'ils peuvent pour la paix. Ils ne peuvent admettre que le travail de versailles soit un piège, mais ils savent qu'il ne doit, qu'il ne peut se voir de guerre entre les deux nations. Ils pensent que pour cela, il faudrait, par la voie seule concevable de négociations, obtenir des satisfactions à l'est, dans la Sarre, dans la zone allemande unilatéralement délimitée. Qui, par delà la frontière, entend cette voix, voix anonyme de la raison et de l'espoir qui réclame, d'un effort continu, la clarté et la compréhension. Chez vous on tend l'oreille à ce que dit Trifunovic; chez nous on ne s'écoute pas. S'écoute, chez nous, des hommes sages, des hommes de bien, et à son perfectionnement technique; ici du service obligatoire et de votre puissance armée permanente. Chez vous, il n'est bruit que de fabrication clandestine de gaz; chez nous, de la répétition d'attaques par les gaz.

"Le peuple, les hommes, ces victimes aveugles de futurs et effroyables conflits, les manœuvres de nos petites et grandes armées, derrière cette fabrication supposée de gaz, derrière cette cacophonie musicale de jazz jouée par le politicien d'hier et d'aujourd'hui? Le véritable sentiment des peuples, et où sont leurs écouteurs?

Le développement futur des relations entre l'Allemagne et la France. C'est pourquoi, si je tente de montrer les choses de chez nous sous un jour un peu différent, cela n'est point dans l'intention d'excuser les manifestations que je blâme. Cependant, s'il n'est pas juste de dire que "tout comprendre c'est tout pardonner", il faut que notre désir de paix s'accompagne de l'effort de nous mieux comprendre.

"Reconnaissons d'abord ceci: aussi longtemps qu'il y aura de grandes armées sur terre et de grandes flottes sur mer et dans les airs, tant qu'on fera état de guerre des gaz et de défense contre les gaz, tant que les nations s'abriteront derrière de hautes murailles protectionnistes comme des barons pillards dans leur château, aussi longtemps que les conducteurs de peuples, les vrais comme ceux qui se donnent pour l'être, proclameront que l'égoïsme sacré est le principe sacré de la vie des nations, l'arbre de la paix aura grand-peine à prospérer. Veillez, je vous prie, considérer sous cet aspect la réalité européenne: aucune négociation en vue de désarmement n'a été le résultat que l'Allemagne ait pu regarder comme un achèvement dans la voie pré-tendue. Peut-on s'étonner si la foi dans un accord possible entre les ennemis de naguère périclité, quand on voit la discorde grandir entre les anciens amis? Où sont les promesses de Locarno? Quel sont, vues d'Allemagne, les étapes qui mènent à la révision des arrangements financiers, à l'évacuation définitive de la Rhénanie? Jamais de franchises concessions spontanément offertes: il a fallu les arracher à force de peine, accordées malgré l'opposition violente qu'elles rencontraient en France; ne la sentait-on pas latente chez M. Poincaré, l'homme au système rigide qui aurait voulu maintenir "ad actum" l'illégalité morale entre les deux nations?

"Je sais. Vous allez me dire que tout cela n'est pas la France, que c'est le fait de la bureaucratie, des politiciens, des rancuniers, de ceux qui pactisent avec les nationalistes, que c'est une pression irresponsable, avide de sensation, que ce n'est pas le peuple, le pays en tel qu'il a voté en 1924. Vous dites cela à quelqu'un qui connaît la France et qui vous donne raison. Mais où le voyez-vous clairement démontré aux Allemands d'Allemagne qui ne s'y connaissent pas en structure politique? Le mentel du Français et son mis en défiance par les armements et la situation internationale? Et la presse de Paris! A quoi sert-il que nous deux s'achèvent qu'elle n'est pas un miroir fidèle de l'opinion? Nos journaux, en la citant, la font passer pour telle. Nous n'en voyons pas d'autres. Nos journaux publient de temps à autre des articles de politiciens ou de journalistes étrangers. Notre public apprend ainsi à connaître les vues de ces personnalités. A-t-on jamais vu qu'un Allemand conscient de ses responsabilités ait pu exposer au public français, dans un grand journal français, ses sentiments et ses craintes? Tenez-vous pour possible qu'une lettre telle que celle-ci puisse paraître dans un journal français jouissant de quelque influence? Peut-être, si elle émanait d'un personnage officiel très connu et fournissait matière à des commentaires en sens divers. Elle ne serait sûrement pas accueillie comme porte-voix de ce soldat inconnu de la grande armée de la paix, de cette figure que la France a évouée, elle honore le tombeau, mais à qui on fermerait la bouche s'il s'avait de revenir et de se faire accusateur.

N'entend pas ce que dit l'autre. Me croirez-vous si je vous dis combien sont nombreux les hommes inébranlables attachés à la politique de Stresemann, en dépit des sottises débitées par des ministres, des barons nationaux et de l'air de l'ambiguïté des amis de la Reichswehr? Que sert-il que je vous rappelle que nous sommes en période électorale; qu'il serait absurde de peser, en Allemagne, le même et moins encore à l'étranger, chaque parole prononcée; que plus d'un candidat, emprunte son langage aux nationalistes afin de couper l'herbe sous les pieds d'un rival? Les bavards ne sont pas ceux qui mériteraient d'être entendus, ceux qui travaillent et qui oeuvrent. Ceux-ci n'ont pas les moyens de se faire entendre; ils ne pensent pas mais ils pensent qu'ils ont fait tout ce qu'ils peuvent pour la paix. Ils ne peuvent admettre que le travail de versailles soit un piège, mais ils savent qu'il ne doit, qu'il ne peut se voir de guerre entre les deux nations. Ils pensent que pour cela, il faudrait, par la voie seule concevable de négociations, obtenir des satisfactions à l'est, dans la Sarre, dans la zone allemande unilatéralement délimitée. Qui, par delà la frontière, entend cette voix, voix anonyme de la raison et de l'espoir qui réclame, d'un effort continu, la clarté et la compréhension. Chez vous on tend l'oreille à ce que dit Trifunovic; chez nous on ne s'écoute pas. S'écoute, chez nous, des hommes sages, des hommes de bien, et à son perfectionnement technique; ici du service obligatoire et de votre puissance armée permanente. Chez vous, il n'est bruit que de fabrication clandestine de gaz; chez nous, de la répétition d'attaques par les gaz.

"Le peuple, les hommes, ces victimes aveugles de futurs et effroyables conflits, les manœuvres de nos petites et grandes armées, derrière cette fabrication supposée de gaz, derrière cette cacophonie musicale de jazz jouée par le politicien d'hier et d'aujourd'hui? Le véritable sentiment des peuples, et où sont leurs écouteurs?

CETTE FRATERNITE A ELU SES OFFICIERS

Les élections des officiers du local 506 de la Fraternité des employés de chemin de fer, ont eu lieu cette semaine. Les élus sont: M. C. J. Arand, président; M. J. H. Duchesnay, secrétaire-trésorier; M. J. P. L. Cormier, agent de publicité. Le délégué à la prochaine convention sera M. J. H. Duchesnay. Ce dernier ainsi que M. C. J. Arand, prendront leur position respective pour la troisième année consécutive le premier janvier prochain.

**\$3.500.000 ACCORDES
A LA METROPOLE**

(Dépêche Presse Canadienne)
Québec, 27 — Le comité du chômage a fixé les montants qui seront accordés à trois grandes villes de la province de Québec, la ville de Québec aura \$550,000, la ville de Montréal aura \$3,500,000 et une somme de \$180,000 est accordée aux Trois-Rivières.

Cette année, plus encore que par le passé, l'Institut Royal Edouard et l'Institut Bruchési de Montréal doivent faire appel à la générosité du public. Vous n'ignorez pas l'oeuvre accomplie par ces deux institutions, depuis déjà grand nombre d'années.

Tous les groupes de la société s'efforcent du grand nombre de tuberculeux qui font appel à la générosité de nos institutions publiques. Le timbre de Noël n'est en vente, est une manière facile de venir en aide et de prouver l'intérêt que vous portez à la lutte contre la tuberculose.

Ce serait peu de chose pour nos marchands et nos industriels, que

d'en acheter une quantité suffisante pour les apposer à la ce correspondance qui chaque jour quitte leurs magasins ou leurs bureaux. Ce serait peu de chose aussi, pour eux, dans chaque rayon, que de les exhiber devant le public et d'attirer l'attention des acheteurs sur le bien qu'ils peuvent faire; et le résultat serait une bonne action que tous nous serons heureux de nous rappeler durant les fêtes qui s'en viennent.

NATIONALISME ALLEMAND

Quelques échantillons de ce que lit une bonne part du public allemand dans les feuilles nationalistes. Les nationalistes, ne sont certes, pas tous l'Allemagne (on le voit par l'affaire Cuvellier ou un grand journal comme le "Berliner Tageblatt" même un excellent combat pour la vérité), mais ils comptent... et ils ont pour eux une partie considérable de l'élite. Pourquoi les négliger, même quand il est question des chances de rapprochement?

Le "Socialiste-National" de M. Straaser, écrit: "Vous figurez-vous que nous pourrions jamais sortir de l'esclavage et de la soumission sans 'recourir à la guerre'? La liberté et la guerre, ou l'esclavage et la paix, telle est la question, la seule que la destinée pose à l'Allemagne. Ferme et nette sera notre réponse: 'La liberté et la guerre!'"

Et l'on prévoit que le parti raciste verra ses effectifs quintuplés, le 14 septembre!

"L'Angriff" prend son élocution dans les vertus de la race: "Le peuple allemand a une grande capacité d'organisation politique. S'il manque de doigté et de flair politique, il est cependant doué d'une ténacité extraordinaire, rappelant presque celle du taureau. Le talent politique ne lui fait pas totalement défaut, mais il est d'un caractère tout particulier et conditionné par les hérédités de la race. Il faut donc l'utiliser de la manière qui lui convient. 'En dépit de tous nos pacifistes', notre peuple est avant tout un peuple de soldats, aimant la discipline et la camaraderie militaire. 'Celui qui saura toucher à cette corde' l'âme allemande, pourra en tirer des miracles."

CETTE ASSOCIATION NOUS VISITERAIT

L'Association des cultivateurs et des colons de la Nouvelle-Galle du Sud, Australie, organise un parti de cent cultivateurs pour faire une tournée du Canada en 1932. Cette tournée est sous la direction personnelle de M. J. Stevens, rédacteur de "The Land", la publication officielle de l'organisation. On se propose d'organiser l'itinéraire pour que le parti soit à Regina pour la Conférence-Exposition Mondiale du Grain et afin de profiter également de l'occasion qui s'offre de se familiariser avec les méthodes de culture au Canada. Les cultivateurs australiens désirent vivement se mettre au courant des travaux accomplis par les Ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture et d'étudier les méthodes et les travaux des fermes expérimentales canadiennes. On prendra à cet effet des dispositions pour que le parti visite autant que possible des vingt-six fermes expérimentales et des 160 stations de démonstration conduites par le Ministère fédéral de l'Agriculture, ainsi qu'un grand nombre de stations expérimentales des collèges sous le contrôle des Ministères provinciaux. Les renseignements reçus au bureau de l'Exposition permettent également de croire qu'un certain nombre de cultivateurs de la Nouvelle-Galle du Sud présenteront des entrées dans les catégories de concurrence de l'Exposition Mondiale du Grain.

LA POLITESSE SE PERD

Que la politesse met de douceur et de moelleux dans les relations les plus difficiles! écrit M. André Lichtenberger, dans la "Victoire": "Heureux! elle est parmi les vertus qui semblent se perdre irrémédiablement dans notre âge tumultueux. Etre poli, implique un respect d'autrui et de soi-même que nous n'avons plus le temps de cultiver au sein de la bousculade où nous nous débattons. Pour avoir le loisir — et l'idée — d'être poli, il faut vivre en Chine. Que dis-je! il faut y vivre. Car je me figure qu'à l'heure où nous sommes, de telles pratiques y ont disparu, aussi bien que la natte et les petits pieds. La politesse est morte. Nous vivons dans l'âge du panmuffisme intégral et planétaire."

C'est triste, que le temps d'être poli. C'est triste, que nous rendra les formules de politesse de jadis!

AVIS

DEMANDE A 44 faite à la CITE DE MONTREAL par 418, quartier Saint-Gabriel, No 2514 rue Centre. Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les dix jours, à J-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité, Montréal, 28 novembre, 1930.

AVIS

DEMANDE A 44 faite à la CITE DE MONTREAL par 418, quartier Saint-Gabriel, No 2514 rue Centre. Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les dix jours, à J-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité, Montréal, 28 novembre, 1930.

AVIS

AVIS PUBLIC EST DONNE que la soussignée, Madame Achille Hergewitz, née Flora Frappier Faucher, s'adresse à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'une loi tendant à interpréter certains articles du testament de feu Olivier Faucher, en son vivant de Montréal, négociant, et spécialement de ce qui concerne les droits de la soussignée, définitivement plus clairement les pouvoirs de l'exécuteur testamentaire, la Société d'Administration Générale, et notamment, notamment, que l'exécuteur testamentaire n'ait et n'a pas le droit de vendre, paraitrait, immobilières mentionnées audit testament, du vivant de la soussignée, et pour autres fins.

CONSTRUCTION DE WAGONS FRIGORIFIQUES

Des soumissions de matériel pour la construction de 500 wagons frigorifiques ont été demandées, hier, par le Canadian National. La Compagnie construira 250 de ces wagons dans ses propres usines de London, Ont., et Transcona, Manitoba, afin de fournir plus d'ouvrage aux employés de ces deux usines du réseau national.

DES CAUSERIES A LA RADIO SUR CE SUJET

Le programme de cet hiver de la station de radio de l'Université de l'Alberta, CKUA, comprend cinq conférences données par les membres du Service provincial des récoltes de grande culture. Le sujet de ces conférences est "Préparation pour l'Exposition Mondiale du Grain" et l'on se propose de faire ressortir certaines choses nécessaires dans la préparation des étalages.

Winnipeg, 28. — Emportant avec lui des échantillons de grain et de blé, Herman Trelle, le roi du blé de Wembley, Alberta, est passé par Winnipeg, aujourd'hui, en route pour Chicago, dans le "Continental Limited" du Canadian National. M. Trelle prendra part à l'exposition internationale des bestiaux qui s'ouvrira à Chicago, samedi prochain, pour se continuer toute la semaine prochaine.

LA MAIN-MISE FEDERALE SUR L'AGRICULTURE

Comment Ottawa s'y prendrait pour la réaliser aux dépens du pays.

(Dépêche particulière au "Canada")

Ottawa, 27. — Il se mijote au ministère de l'Agriculture quelque chose qui pourrait intéresser la province de Québec. On sait la tendance centralisatrice que le gouvernement fédéral a toujours montrée quand il était aux mains des Tories. Ceux-ci voudraient bien diminuer autant que possible l'influence des gouvernements provinciaux et en particulier celle de Québec, en matière agricole. Ils ont imaginé pour cela un système où les communications du ministère fédéral de l'Agriculture seraient insérées dans les journaux comme réclames payantes à

condition que les journaux intéressés renonceraient à insérer toute communication des ministères provinciaux.

Cette combinaison paraît invraisemblable à plusieurs, mais je suis en état de vous en garantir l'absolue authenticité. Le plan était tout prêt à mettre en pratique. A la suite de voyages que le ministre, M. Weir, a faits récemment dans la province de Québec, on a décidé de le remanier pour masquer un peu les apparences. Les autorités agricoles de votre province feraient bien de veiller au grain, car c'est elles surtout qu'on veut mettre en tutelle.

LES REUNIONS

FILLES CATHOLIQUES

Lundi, 8 décembre, piazza de l'hôtel Mont-Royal, banquet de l'Ordre des filles catholiques du Canada, cercle Monaréal No 1. Pour informations s'adresser à Mme Ed. Pilon, Am. 1286, ou Mme W. Larose, Ch. 3875.

POUR LES PAUVRES

Samedi, 29 novembre, à 8 h. 30, à la Palestine du National, eucharistie et grand tour organisé par l'Association athlétique Prince au profit d'un arbre de Noël pour les enfants pauvres. L'orchestre Rhythmic Kings au programme.

FACULTE DES LETTRES

Vendredi, 28 novembre, 8 h., salle des conférences de l'Université de Montréal, 3ème leçon d'histoire de l'art par le professeur Lagacé. Sujet: décadence italienne et école française.

EXPOSITION CULLEN

Ce soir, 8 h. 30, Ecole des Beaux-Arts, ouverture d'une exposition rétrospective des œuvres de Maurice Cullen.

CITOYENS DE VILLERAY

Samedi, 6 décembre, fête aux hôtesses de l'Association des Citoyens de Villeray, à la salle Larivière, 166 rue D'Iberville, entre Casgrain et De la Chapelle.

SOIREE RECREATIVE

Vendredi, 12 décembre, grande soirée du Club Ouvrier Rosemont, à la salle Malo, 1ère avenue, Rosemont.

OUVRIERS INTERNATIONALS

Ce soir, Cordonniers, local 249, 1331 Sainte-Catherine-Est.

Constructeurs de ponts et structures en fer, local 307, 7 Craig-Est.

Chaudronniers, local 134, 7 Craig-Est.

Charpentiers-menuisiers, local 1558 No 1651 Létourneau.

Comité d'organisation du Conseil des Métiers et du Travail, Craig-Est, à 10 heures a.m.

Travailleurs de l'aiguille, local 112, 395 Sainte-Catherine-Ouest.

Plâtriers et finisseurs en ciment, local 33, Temple du Travail, 1201 Sainte-Dominique.

Constructeurs d'élevateurs, local 89, Temple du Travail, 1201 Sainte-Dominique.

Travailleurs en fer d'ornement, local 428, 7 rue Craig-Est.

Briquettiers, local 1, Temple du Travail, 1201 Sainte-Dominique.

Garnisseurs de Tables, local 169, 1244 de la Montagne, à 3 heures p.m.

Rembourseurs, local 78, chambre 13, Monument National.

Lecteurs, local 350, chambre 10, Monument National.

CLUB WILFRID LAURIER

Lundi, 3 décembre, 3 heures, au Club de Réforme, Club Wilfrid Laurier des femmes libérales. Conférence, l'échevin Léon Trepanier.

POUR AIDER A PAYER LE COUT DE CES PONTS

Comme nos lecteurs se le rappellent, Me Honoré Parent, directeur des Services municipaux, a été autorisé à écrire à chacune des municipalités de l'île de Montréal pour demander, au nom des autorités municipales, de la Cité de Montréal, ce qu'elles pourraient faire afin de contribuer à payer le coût des ponts DesRoches et Légaré. Ces deux ponts profitent aux diverses municipalités tout comme à Montréal et il serait raisonnable qu'elles aident à Montréal à en payer le coût total.

Jusqu'à date, Montréal-Est est la seule des municipalités qui a répondu à la demande de Me Parent: Montréal-Est consent à payer une somme de \$5,000 pour sa part. Quant aux autres municipalités, on croit qu'elles répondront pour annoncer le montant de leur contribution.

DECES DE MME

VVE GEO. ROY

Nous sommes au regret d'annoncer le décès de dame Mary Canac Marquis, épouse de feu Georges Roy, ancien employé civil, ancien maire de Beaumont et préfet du comté de Bellechasse, survenu hier au St-Bridget's Home, à Québec. Elle était la mère de Paul Roy, voyageur de commerce d'Outremont, Laurier, voyageur de commerce d'Halifax, représentant de Davis & Lawrence, Oscar, gérant à La Tuque, Maurice, de Montréal, représentant de Desco Itée, le lieutenant John H. Roy, d'Ottawa et Albert, représentant de la maison G. A. Vandry, à Québec. Elle était la sœur de Mme Vve Alb. Parry, de Québec, Mme Achille Marchand, d'Outremont et la cousine du R. P. Paul Victor Charland, dominicain de Québec. La défunte avait vingt-trois petits-enfants.

L'HON. M. DAVID A STE-MARGUERITE

L'honorable Athanase David, secrétaire provincial, poursuit son active campagne un peu partout. Après avoir bataillé ferme dans les dernières élections partielles, il continue la visite de son comté. Ce soir, il adressera la parole aux électeurs de la paroisse Ste-Marguerite, dans le comté de Terrebonne.

UNE POSITION EMBARRASSANTE POUR L'EXECUTIF

Le total des crédits demandés par les chefs de services dépasse celui disponible.

LES POMPIERS

Les autorités municipales se trouvent dans une position assez difficile devant les demandes des chefs des divers services de l'Administration municipale de Montréal.

En effet, la somme totale demandée par ces chefs, est de \$3,963,160.55 plus élevée que le montant total disponible du budget pour l'année 1931. Le chiffre total du budget, pour 1931, est de \$3,835,224.66, alors que celui de l'année précédente était exactement de \$3,676,698.91. Si le comité exécutif faisait droit aux demandes des chefs de départements, il lui faudrait trouver la somme de \$3,063,160.55, ce qu'il ne pourrait pas faire autrement qu'en imposant une taxe spéciale ou en diminuant les dépenses, car la somme disponible est de \$10,514,981.50.

Au budget de 1930, le département des Incendies figurait comme salaires pour le montant de \$1,712,830 et dans celui qui vient d'être soumis par M. J. B. A. Méneveau, le montant exigé est de \$1,890,310 soit une augmentation de \$177,920. Cette augmentation sera-t-elle l'augmentation de salaires que les pompiers réclament et sur laquelle ils comptent, après les promesses qui leur furent faites? L'avenir le dira.

LE VINGTIEME ANNIVERSAIRE DU TECHNIQUE

Travail magnifique opéré pour le progrès de l'industrie canadienne

SIR LOMER GOUDIN

De nombreux et distingués convives assistaient, hier soir, au banquet du 20ème anniversaire de l'ouverture de l'Ecole Technique de Montréal, sous la présidence d'honneur de M. Augustin Frigon, directeur général de l'enseignement technique. Il a été prouvé que l'Ecole Technique de Montréal, grâce à son outillage, à son aménagement et à son personnel, peut soutenir la comparaison avec n'importe quelle école du genre en Amérique. Les succès obtenus jusqu'à date ont de beaucoup dépassé les prévisions de ses fondateurs.

Dans un discours très élaboré, M. Alphonse Bélanger, directeur de l'école, parla des principales activités de l'institution depuis son ouverture. Il rappela le souvenir de deux hommes qui eurent une part prépondérante dans la fondation, et l'organisation financière et pédagogique de l'école: sir Lomer Goudin, son fondateur et celui qu'on peut considérer à juste titre comme le père de l'enseignement technique dans la province de Québec, et M. Alexandre Macharais, qui fut l'âme de l'élaboration et de l'organisation du programme d'études. Puis, il cita au nombre des collaborateurs et amis de l'institution feu Gaspard Desrosiers, E. M. Quirk, A. L. Caron, L. Gravel et Al. Verreille. En 1911, l'école débute avec 106 élèves réguliers aux cours du jour et 300 aux cours du soir: en 1930, il y a eu 800 aux cours du jour et 2,200 aux cours du soir. Le personnel technique compte aujourd'hui 42 professeurs. Tous les cours se donnent dans les deux langues et nécessitent un personnel bilingue. Depuis 20 ans, au-delà de 25,000 élèves ont fréquenté les cours de l'école. M. A. Frigon exprime le désir de voir bientôt la construction d'un gymnase pour l'école, l'ouverture dans la ville de 4 ou 5 nouveaux centres pour les cours du soir, et l'addition d'une annexe aux cours techniques. MM. A. L. Caron, W. H. Jarand, J. C. Brodeur, Victor Doré et J. A. Mathewson, adressèrent la parole, exprimant leur admiration pour les professeurs, leur désir de voir la jeunesse canadienne s'intéresser à l'industrie, et leurs meilleurs souhaits pour l'œuvre magnifique déjà commencée depuis vingt ans.

On remarquait à la table d'honneur MM. A. Frigon, A. Bélanger, A. L. Caron, W. Doré, J. A. Mathewson et J. A.-C. Demers. L'honorable Athanase David exprima par un télégramme son regret de ne pouvoir être présent à la fête. M. E. M. Quirk envoya aussi, dans un message l'expression de ses meilleurs sentiments.

MINISTRES ET DEPUTES DANS ST-DENIS-DORION

C'est ce soir qu'a lieu la convention annuelle pour le choix des membres de l'exécutif de l'Association libérale St-Denis-Dorion. Elle coïncidera avec une fête aux hôtesses à laquelle plusieurs personnalités marquantes du parti libéral assisteront. On cite entre autres les honorables Cardin, Rinfret, Mercier, Francoeur, ainsi que MM. Dr Arthur Denis, M. P., Dr Hermès Deslauriers, M. P., Paul Mercier, M. P., Clément Robitaille, M. P., Cyrille Dumaine, M. P., Vincent Dupuis, M. P., C. E. Ferland, M. P., E. C. St-Père, M. P., Irénée Vautrin, M. P., P. Victor Marchand, M. P., Dr Anatole Plante, M. P., Dr Ernest Poulin, M. P., et plusieurs autres. Tous les députés sont instamment priés d'être présents ainsi que tous les libéraux désireux d'entendre exposer la politique libérale. La réunion a lieu à l'avenue des rues des Carrières et de Lauzon.

une commission spéciale qui fera une étude approfondie du problème de la circulation aux abords de la nouvelle gare terminale du Canadien National pour ensuite faire les suggestions utiles pour arriver à une solution du problème de la suggestion dans cette partie de la ville.

LES LIBERAUX ACCLAMENT LE NOUVEAU MINISTRE

Une enthousiaste réception à l'hon. M. Godbout, au Club de Réforme

LES DISCOURS

Les libéraux de Montréal ont fait, hier soir, une enthousiaste et sympathique réception à l'hon. Adélard Godbout, nouveau ministre de l'Agriculture dans le cabinet provincial. Sur l'invitation de l'hon. Athanase David, secrétaire provincial, l'hon. M. Godbout a bien voulu venir rencontrer la population montréalaise pour retourner ensuite, par le train de nuit, à Québec où il doit présider, ce matin, une résolution du conseil provincial de l'Agriculture.

Le convoi du Pacifique Canadien transportant l'hon. M. Godbout, l'hon. Athanase David et l'hon. J. N. Francoeur, ministre des travaux publics et du travail, arriva en gare du Mile-End à neuf heures 30 précises. Pas moins de deux cents libéraux de Montréal étaient là pour acclamer le nouveau ministre et ses collègues et les escorter au Club de Réforme où une magnifique ovation leur fut faite.

Rendus à l'Alma Mater du libéralisme, comme le disait si bien l'hon. David, chacun salua le nouveau ministre, le félicita en lui serrant la main. Puis, il y eut quelques allocutions de prononcées.

M. Armand Daigle, président du Club de Réforme, pria en termes bien sentis, l'hon. M. David de présenter le nouveau ministre.

L'hon. M. David dit que ce n'était pas seulement le plaisir de le voir, mais aussi le plaisir de le connaître, de tous dire le plaisir de tous de le féliciter pour sa nomination. Il cita l'hon. M. Godbout, qui n'a que trente-huit ans, comme un exemple à la jeunesse. Né de père cultivateur, il ne s'est pas laissé distraire de la terre paternelle par les études classiques qu'il a faites. Il est plutôt allé dans une université américaine étudier des sciences agricoles que nous n'avions peut-être pas à ce moment, il est passé par Ste-Anne-de-la-Pocatière à titre d'élève et de professeur.

A l'âge de 38 ans seulement, le nouveau ministre s'affirme dans un domaine où il faut de la volonté, de l'énergie et de la constance. Car, comme le rappelle l'hon. M. David, l'agriculture est essentiellement l'industrie première de la province et il importe d'en assurer le progrès et la prospérité.

L'hon. M. David dit ensuite tout le plaisir qu'il éprouve les citoyens de Montréal en apprenant sa nomination. Il parle particulièrement au nom des libéraux réunis à la maison-mère du libéralisme à Montréal. Ils sont de tous rangs: nous ne sommes pas, dit-il, des démocrates, mais des démocrates. M. David exprime l'espoir que cette visite resserrera les liens unissant la vieille capitale à Montréal et il lui souhaite tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions.

L'hon. M. Godbout lui succède en disant que ce ne fut pas un sacrifice de venir ici, mais un plaisir. Il salua M. David comme un maître politique et le passa à la réception qu'on lui a faite et pour laquelle il exprime tous ses remerciements. Il assure la population de Montréal que celle de Québec lui conserve le même esprit d'amitié et il fait appel à tous les libéraux pour qu'ils se donnent la main afin que quand l'heure du combat sonnera, tous présenteront un front uni.

Il parle de sa nouvelle tâche qui est bien lourde parce qu'il succède à un homme comme l'hon. M. Perreault. Il parle de son programme et dit qu'il s'efforcera de le réaliser en tout en ajoutant pour ce qui a trait à certaines branches de l'agriculture.

Il parle de la nécessité des coopératives et aussi de leurs spécialisations. Bref, l'hon. M. Godbout a exposé le programme agricole qu'il entendait suivre et dont la réalisation assurera sûrement la rénovation agricole désirée par son prédécesseur et tout le gouvernement libéral.

L'hon. M. Francoeur dit aussi quelques mots pour féliciter l'hon. M. Godbout de sa nomination et tout le plaisir qu'en éprouvaient ses collègues. Il parle aussi de législation agricole que l'on connaîtira prochainement et qui donnera entière satisfaction aux ouvriers. Le gouvernement Taschereau, dit-il, progresse avec prudence mais sûrement.

M. Claude Prévoist a aussi dit quelques mots au nom de la jeunesse libérale et, vers minuit, le nouveau ministre partit pour la gare avec une nouvelle ovation.

TEMPERATURE

(Dépêche Presse Canadienne) PRONOSTICS

Toronto, 27. — La pression continue d'être basse au-dessus des détroits de la baie d'Hudson et dans l'est du Canada tandis que la pression est élevée à partir du Manitoba en allant vers le sud jusqu'au golfe du Mexique. Il a fait froid dans l'est à partir du Manitoba jusqu'à la vallée du Saint-Laurent et il est tombé de la neige en quelques endroits de la région des Grands Lacs. En Alberta la température a été comparative-ment douce.

Pronostics pour aujourd'hui: Lacs inférieurs et baie Georgienne: Forts vents frais de l'ouest; généralement beau et froid avec neige locale.

Nord de l'Ontario: Beau et déclinant froid.

Vallée de l'Ottawa et haut Saint-Laurent: Vents frais de l'ouest et du nord-ouest; généralement beau et froid.

Bas Saint-Laurent: Vents frais de l'ouest et de l'est; chute de neige en quelques endroits.

Provinces maritimes: Forts vents frais de l'ouest; généralement beau et plus froid, neige locale.

Saskatchewan et Alberta: Beau et doux.

Manitoba: Beau et froid d'abord et plus doux ensuite; neige locale.

Lac Supérieur: Vents frais modérés du nord-ouest changeant à l'ouest; beau et froid.

LE SYSTEME D'ALARME D'INCENDIES

On commencera en janvier prochain la construction d'un bureau central \$1,500,000

Lors du referendum de 1928, les propriétaires de la cité de Montréal ont autorisé une dépense de \$1,500,000 pour la construction d'un Bureau central du système d'alarmes des incendies.

Les administrateurs actuels de la cité viennent de demander des soumissions pour la construction de cet édifice qui sera situé sur le parc Jeanne-Mance, en arrière du kiosque actuel de la fanfare. Les soumissions devront aussi couvrir les ouvrages associés "F. contrat No 4" et elles devront être adressées au Comité exécutif avant le 19 décembre car elles seront ouvertes à cette date, à midi.

La bâtisse qui sera en pierre, aura les dimensions suivantes: 145 par 108, deux étages et sera aménagée de façon à répondre aux besoins actuels et même pour plusieurs années à venir. Ce poste de centralisation du système d'alarme s'impose impérieusement, vu l'insuffisance du petit système actuel du poste No 5.

Le développement merveilleux de la ville exige une centralisation du système d'alarme afin de donner à ce service toute l'efficacité nécessaire. Les travaux de construction commenceront dans les premiers jours du mois de janvier et l'inauguration de ce bureau central aura lieu au printemps prochain.

LE CONGRES DE LA ST-J-BAPTISTE AJOURNE A JEUDI

M. Guy Vanier a été réélu président général de la Société. — Nouveau directeur

QUATRE RESOLUTIONS

La Société St-Jean-Baptiste de Montréal tenait, hier soir, au Monument National son congrès d'automne, sous la présidence de M. Guy Vanier, c. r. Les congressistes, avec la meilleure volonté du monde, furent incapables d'épuiser l'ordre du jour, en sorte que le congrès s'est ajourné à jeudi prochain, à 15 heures 15, au même endroit. Le choix des officiers et directeurs généraux a pris beaucoup de temps. M. Guy Vanier a été réélu président général de la Société. Les autres officiers sont les suivants: premier vice-président, M. Aimé Parent; deuxième vice-président, M. Ernest J. Brossard (tous élus à la majorité des voix); directeurs généraux, MM. J.-Alfred Bédard et Maurice Tessier; chef de secrétariat, M. Alphonse de la Rochelle.

Le congrès s'est tenu à huis clos, comme par les années passées. A l'issue des délibérations, un communiqué fut donné, dont nous détachons les faits suivants: M. Guy Vanier, dans son allocution de bienvenue, constate que l'esprit national est en progrès dans les diverses sections de la Société. Les manifestations extérieures de la Société contribuent pour une très large part à cette recrudescence d'esprit national.

Les délégués au congrès ont adopté quatre résolutions. La première a trait au chemin de fer de la Gaspésie. La Société demande avec tout en ajoutant pour ce qui a trait à certaines branches de l'agriculture.

La Société demande aussi la publication bilingue de l'Annuaire du Canada et documents officiels. Enfin, elle demande à la ville de faire les réparations nécessaires à la conservation des barreaux de l'Eglise-Hélène et, si possible, la fondation d'un musée à cet endroit.

M. E. BEULAC AU BUREAU DE CENSURE

Monsieur Eugène Beulac, attaché à la rédaction du "Canada", quitte ce journal pour assumer les fonctions de président du comité de censure de la province de Québec. Il succède à M. de Roussy de Sales, démissionnaire, qui demeure, toutefois, avisé du comité. C'est le seul changement opéré dans ce comité dont les deux autres membres demeureront MM. J.-C. MacDiarmid et M.-D. Carroll.

M. Beulac était attaché au personnel du "Canada" depuis environ dix-neuf ans. Il a fait ses études aux séminaires de St-Hyacinthe et de Sherbrooke, a étudié la loi et s'est ensuite consacré au journalisme. Ses confrères et ses nombreux amis regretteront son départ du journalisme, mais lui souhaitent, dans ses nouvelles fonctions, tout le succès possible.

LA COLONISATION AU TEMISCAMINGUE

Dans une conférence qu'il donna récemment au cours du congrès de l'Union Catholique des Cultivateurs, tenue à Québec, l'abbé L. Z. Moreau, missionnaire-colonisateur, fondateur et premier curé de St-Louis de Nédélec au Temiscamingue, traita du problème toujours nouveau de la colonisation. Il fit à son auditoire le récit de ses expériences comme directeur et conseiller des colons qui s'établissent de ce côté de notre province pour s'y établir. Il déclara que cette région de la province pour la colonisation est la mieux dotée sous le rapport de la richesse de son sol et de son climat, favorables à une culture variée; celle du tréfilé comme plante fourragère, l'industrie laitière aidée par la précipitation et qui constitue ainsi une base solide sur laquelle repose l'agriculture du Temiscamingue.

LES HOTELIERS DE CAMPAGNE EN CONGRES

Le premier du genre obtient un succès sans précédent. — Améliorations constantes

COOPERATION

Un succès sans précédent (depuis la fondation d'associations) a couronné le premier congrès de l'Association des Hoteliers de la Campagne de la province de Québec. Deux cents hoteliers de la campagne de la province se sont réunis, hier après-midi, à la chambre 10 du Monument National, pour échanger leurs idées dans le but d'améliorer davantage l'hôtellerie de la campagne. L'Association, il est bon de le rappeler, fut fondée en 1920 et n'a pas encore un an d'existence. Cependant, elle a accompli durant ces quelques mois ce que les hoteliers individuellement auraient pris 20 ans à accomplir. Les officiers de l'Association étaient tous présents: M. Tancred Marcell, président honoraire et fondateur de l'Association; M. Z. Raymond, président (Ste-Agathe); M. F. de Sales Gervais, vice-président (Contrecoeur); M. J. F. Longtin, secrétaire-trésorier (Ste-Justine); les directeurs, MM. J. M. Charbonneau (Rigaud); E. Lacasse (Châteauguay); E. F. Desrosiers (Sherbrooke); J. M. Deschamps (Montebello); le docteur (Varennes); Jos. Ménard (Granby); Z. Dorion (Mont-Laurier); J. A. Gauthier (Ste-Thérèse); J. E. Chaput (Joliette); O. Péloquin (Sorel); A. Chouinard (Iberville) et M. Rodrigue Langlois, directeur-gérant de l'Association et l'âme de ce premier congrès.

Plusieurs ministres devaient être présents; une séance du conseil, le même jour, les empêcha. M. Taschereau de dire par lettre de félicitation aux hoteliers, les suggestions des hoteliers. M. Mercier de constater les immenses progrès faits depuis la fondation de l'Association; il conseilla la stricte observance des lois. L'hon. Athanase David de dire aussi que l'Association a fait un succès du relèvement de l'hôtellerie de la campagne. Et d'autres ministres parlèrent dans le même sens.

Dans ses remarques, M. Z. Raymond, président, dit que le nombre de membres de l'Association est aujourd'hui de 325 membres. Il expose ce que l'Association a fait en quelques mois et ce qu'elle se propose de faire. M. F. de Sales Gervais, vice-président, dit que de l'ici à la fin de l'année, les membres seront au nombre de 450. Il a favorisé la suggestion de changer les noms d'hôtels, noms qui ne veulent rien dire. M. J. Lole Trudel, directeur du service de l'hôtellerie de la province, donne des conseils dans les meilleurs intérêts des hoteliers. Puis ce sont MM. Tancred Marcell, Anatole Décarie, Norman Dawes, président de la National Breweries, M. J. A. Mireault, de la Molson Brewery, M. Petalas, directeur de l'Hôtellerie et M. Deslauriers, secrétaire de l'Association des hoteliers de Jacques-Cartier, qui ajoutent quelques mots d'appréciation. Le dernier promet, au nom de son association, de coopérer.

M. Jules Desmarais, c. r., avocat de la Commission des Liqueurs, représente le président, M. L. A. Cordeau. En substance, il déclare que la Commission coopérera avec l'Association pour empêcher la vente illicite en tout temps, particulièrement le dimanche.

CETTE LOI DES COMPENSATIONS SERA COMBATTUE

Les manufacturiers s'opposent à l'assurance d'état dans la loi des accidents

Le comité exécutif de la division de la province de Québec, de l'Association des Manufacturiers, vient de convoquer une réunion pour vendredi de la semaine prochaine, au cours de laquelle les employeurs s'organiseront afin de combattre devant la Législature toute tentative qui aurait pour but de remplacer par le système d'assurance d'état le système qui existe dans la Loi des Accidents du Travail.

Les organisations ouvrières sont décidées de demander à la Législature de modifier la loi de façon que le système d'assurance d'état soit adopté et l'opposition des manufacturiers ne peut que rendre la bataille qui se prépare plus ardente. La question "trop vieux à 40 ans" est depuis deux ans discutée et plus particulièrement depuis un an, seulement parmi les ouvriers mais aussi par des politiciens. Les manufacturiers répondent à cela qu'ils entendent avoir le droit de donner la préférence à l'ouvrier le plus compétent comme le plus apte au travail, sans s'occuper de l'âge de ce dernier.

FIN DU PROCES D'ARTHUR WAY

Arthur Way, qui subit actuellement son procès, aux Assises, sous une accusation d'homicide involontaire, à la suite de la mort de madame B. Paquette, dans une collision d'automobiles, survenue, le 12 juin dernier, près de St-Pierre d'Ermitte, tard cet après-midi. Way rendra témoignage, ce matin, à l'ouverture de la séance et il est compris qu'il sera le dernier témoin entendu dans cette cause, avant les plaidoyers des avocats.

A la séance d'hier après-midi, M. A. Charron, gérant de la compagnie Lemieux Automobile Enreg., a été le principal témoin à se faire entendre, au nom de la défense. Il déclara qu'il connaissait l'accusé antérieurement à l'accident, pour avoir déjà acheté un auto de sa compagnie. Le lendemain de l'accident, il se rendit à St-Paul d'Ermitte, en compagnie de Way et de son patron et s'arrêta à l'endroit où madame Paquette avait été mortellement blessée. Après avoir pris des mesures de la route et reconstitué la position des autos, par les traces de pneus, il constata qu'il ne s'agissait que d'un accident.

FAITS DIVERS

Lorsqu'il fut frappé par un auto, à l'angle des rues St-Jacques et De Courcelles, à 6 heures hier soir, William McChesney, 46 ans, 975 avenue Victoria, s'effondra des coups à la tête et des contusions au corps. Il fut transporté à l'hôpital Western, par le chauffeur, James B. Hall, 38 avenue Stanford, St-Lambert. Après pansement, les médecins le gardèrent, à cette institution, sous observation, en attendant un examen complet aux rayons X. Le sergent Thivierge du poste 17, qui a fait enquête, sur les lieux, a déclaré que l'accident s'est produit, au moment où McChesney traversait la chaussée.

80 PATINOIRES

Les autorités municipales ont fait préparer quatre-vingts patinoires dans les divers quartiers de la métropole. Ces patinoires dont le nombre sera encore augmenté, sont ouvertes au public et aux enfants aussitôt que le froid le permettra et que la glace sera en bonne condition.

Comme les années dernières, il y aura de nombreuses patinoires privées qui seront pourvues d'eau par la ville. Des glissières seront aussi construites sur certains terrains de jeux de la ville pour le plus petit enfants.

LE ST-LAURENT

On n'a soulevé aucune opposition en principe, dans les cercles maritimes, au projet du creusement du St-Laurent. En commentant hier, les résolutions adoptées lors de l'assemblée spéciale du Board of Trade, M. Robert W. Reford, président de la Shipping Federation of Canada, a déclaré qu'il partageait entièrement le sentiment de ces délibérations, bien qu'il fut d'opinion que les nombreux changements apportés aux textes des résolutions originales, n'avaient pas été d'une grande utilité, pour le projet.

En discutant les droits des navires américains, quant à l'usage des canaux canadiens, aux mêmes taux que ceux en force au pays, M. Reford dit que le Canada payait un dollar par tonne de marchandises. Les Etats-Unis, veut-il dire, une voie maritime qui serait la voie d'écoulement d'une très grande quantité de marchandises au moyen de navires d'un beaucoup plus puissant tonnage que ceux du Canada.

M. Reford est d'avis que Montréal retirait un très grand bénéfice par la construction d'un fleuve plus profond, puisque c'est la métropole du Canada et qu'elle devrait prospérer de la même façon que les autres villes du pays.

UN ELOGE AUX TAVERNIERS DE LA METROPOLE

Le président de la Commission des Liqueurs vante l'observance de la loi.

DECLARATION

Relativement à une plainte qui a été formulée par une délégation de la cité de Québec, à M. Napoléon Drouin, membre de la Commission des Liqueurs de la province de Québec, que les tavernes devraient être réduites en nombre à cause des abus, M. L. B. Cordeau, c. r., président de cette commission, a déclaré, hier soir, n'avoir aucun commentaire à faire sur la déclaration attribuée à M. Drouin. Mais connaissant la situation dans Montréal, il se plait à dire que les propriétaires de tavernes à Montréal observent strictement la loi des liqueurs.

Voici la déclaration faite par M. Cordeau: "L'administration de la loi des Liqueurs pour le district de Québec est laissée presque exclusivement aux membres de la Commission résidents de Québec. Ils sont sur les lieux